

# le Langonnais



L'enfance et la jeunesse..... P 29



Nos aînés..... P 31



La vie associative..... P30

n°04

# SOMMAIRE

## MAIRIE ET AGENCE POSTALE DE LANGON

2 rue de la Brûlerie  
35660 Langon  
courriel : [mairie@langon35.bzh](mailto:mairie@langon35.bzh)  
Tél. : 02 99 08 76 55

- p 3** Le mot du Maire
- p 4** Principales décisions du Conseil Municipal
- p 15** **VIE LOCALE**
  - Le personnel communal
  - Le Conseiller numérique
  - Atlas de la biodiversité et charte de l'éco territoire
  - Résidences d'architectes
  - Achat de 2 minibus
  - Plan guide
  - Panneaux sur la Vilaine
  - La C.U.M.A
  - ILOZ
  - Pour les nouveaux habitants
  - Politique communale sur l'enfance et la jeunesse
  - Relais Petite Enfance RPE
  - Aide aux devoirs
  - Centre de Loisirs Les Francas
  - Mission d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage
  - Dispositif « Argent de Poche »
  - Mission Locale
  - Ecole Léo Ferré
  - Registre des personnes fragiles
  - Repas du C.C.A.S
  - Commémoration du 11 novembre 2023
- p 26** **VIE ASSOCIATIVE**
  - Bilan de l'été
  - Club des Ajoncs d'or
  - La boutique éphémère
  - Ma Batosphère
  - Les Amis de Léo
  - UNC
  - La société de chasse
  - Le jardin collectif
  - Informations aux associations
- p 36** Agenda
- p 39** Etat civil
- p 40** Le recensement
  - Infos pratiques
- p 37** Artisans-commerçants-associations
  - Communication municipale
- p 44** Les Classes 3

BULLETIN MUNICIPAL  
DÉCEMBRE 2023 N°04

Directeur de la publication :  
M. Le Maire

Création graphique et impression :  
Arménia Graphic - Pipriac  
Tél. 02 99 41 80 66

Tirage : 800 exemplaires

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**Lundi & Mercredi**  
de 14h15 à 17h30

**Mardi & Jeudi**  
de 9h15 à 12h30

**Vendredi** de 9h15 à 12h30  
et de 14h15 à 17h30

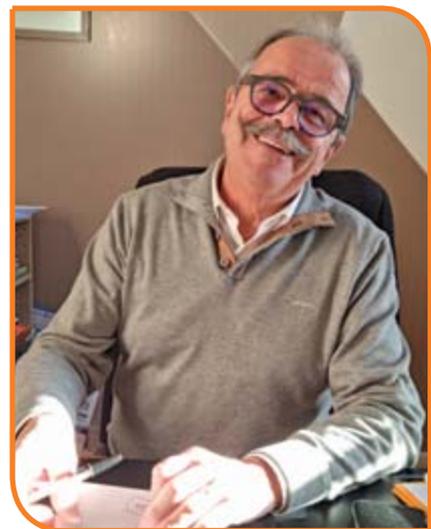
**Samedi** de 9h15 à 12h



Retrouvez toute l'info  
de votre ville sur :  
[www.langon35.bzh](http://www.langon35.bzh)

# Le mot du Maire

..... **Chères langonnaises et chers langonnais**



Langon cet été, a une nouvelle fois, vécu au rythme de nombreuses manifestations avec la course de caisses à savon, le festival Bordures, la fête de l'école Léo Ferré, la fête du 14 juillet, les tournois de foot, de pétanque, la foire à tout, le repas des aînés ... que de beaux succès où le Covid est enfin passé au second plan.

Un grand merci à nos associations pour ces moments de partage et de convivialité dont nous avons tellement besoin.

## **Quelques bonnes nouvelles pour Langon.**

Les travaux du Centre de Santé Communautaire avancent bien, un nouveau permis de construire est déposé pour l'extension de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM), le premier ayant été refusé par l'Architecte des bâtiments de France (ABF), la construction de l'espace santé rue de Renac va débuter...

L'étude de centralité s'achève tout comme celle du transfert de notre école rue de Renac ainsi que la résidence de nos deux architectes Jérôme et Rémi qui se sont focalisés sur le devenir du hameau de Plaisance...

Toute l'énergie de vos élus, que je tiens à remercier pour leur implication et leur ténacité, alliée à celle des Langonnais et des équipes de professionnels va permettre de disposer d'outils de grande qualité pour redynamiser le cœur de notre village.

Nos ambitions, notre motivation sont intactes pour Langon, notre passion et notre attachement à notre cité continuent de guider notre action au service de tous.

**Je souhaite à toutes les Langonnaises et les Langonnais une très belle année 2024.**

Avec tout mon dévouement

*Belles fêtes et bonne année à tous*



Jean-Yves Colléaux,  
Votre Maire

## Principales décisions du Conseil Municipal

### I. Conseil Municipal du 22 Décembre 2022

*Présents : Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Gilles COUANAULT, Mr Christian COUPARD, Mme Marie DONAGHY, Mme Agnès ELINE, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Hélène RIO, Mr Bertrand ROUINSARD, Mr Patrick ROUTURIER.*

*Absents excusés : Mme Véronique DROUET, a donné pouvoir à Mr Jean Marie MELLERAY, Mme Anne Sophie MOREL a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD.*

*Secrétaire de Séance : Mr Gilles COUANAULT*

#### **Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 27 octobre**

Décision : approuvé à l'unanimité

#### **Urbanisme - Renouveau de la convention Conseil en Architecture et Urbanisme**

La commune de Langon adhère au Conseil en Architecture et Urbanisme 35 et, par conséquent est signataire d'une convention ayant pour objet de fixer les modalités de partenariat entre le Département et les collectivités adhérentes à ce réseau. Cette convention arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Décision : approuvé à l'unanimité

#### **Urbanisme - Renouveau de la convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de Redon Agglomération**

Pour pallier l'arrêt par les services de l'État de l'instruction des autorisations d'urbanisme, la commune de LANGON adhère au service commun d'instruction du droit des sols de Redon Agglomération.

Les relations qui lient la commune à Redon Agglomération sont formalisées dans la convention qui arrive à échéance le 31 décembre 2022, il convient donc de la renouveler afin de poursuivre ce service commun.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention d'adhésion et d'autoriser le Maire à signer la convention de la mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Décision : approuvé à l'unanimité

#### **Plan-guide en centralité : attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Un marché a été lancé pour trouver le bureau d'étude qui réalisera le plan-guide en centralité du bourg de Langon. Six offres ont été reçues.

Les 3 meilleures offres ont été sélectionnées avec l'aide de l'EPF Bretagne. Les 3 mieux placés sont SOCLE, PRIGENT & ASSOCIES et ORIGAMI.

Mr le maire propose en outre de solliciter les différents

financeurs qui participeront au financement de ce projet de plan guide, notamment le CD35 et l'EPF Bretagne.

Le Conseil décide :

- De retenir l'offre de SOCLE pour un montant de 43300 € HT ;

- De solliciter le CD35 et l'EPF Bretagne pour obtenir des subventions.

Décision : approuvé à l'unanimité

#### **Ressources humaines-Modification du tableau des emplois**

Mr le Maire propose de modifier la délibération n° 2021-030 du 10/06/2021 décidant la création d'un poste d'Atsem.

Il est proposé d'apporter la modification suivante au tableau des effectifs :

Ouverture au grade d'adjoint d'animation du poste d'ATSEM créé le 10/06/2021 (agent spécialisé des écoles maternelles) grade plus approprié pour occuper un poste d'ATSEM.

Décision : approuvé à l'unanimité

#### **Restauration scolaire : avenant au contrat CONVIVIO**

Le prestataire de restauration scolaire de l'école Léo Ferré, Convivio, nous a signifié une évolution moyenne des coûts de réalisation des repas (alimentaire, personnel, énergies...) de 11% en 2022-2023.

Il ajoute qu'il lui est impossible de continuer à assurer le service en 2023 dans les conditions économiques actuelles, et se dit contraint de réévaluer de 9% l'ensemble des prix au 01/01/2023. Il propose alors un avenant qui porterait le prix du repas à 3.0930€ HT (=3.263€ TTC) au lieu de 2.8376€ HT actuellement, soit 0.2554€ HT de différence.

Le nombre de repas délivrés chaque jour est de 85, soit une augmentation de  $85 \times 0.2554€ = 21.709€$  par jour, soit 3126.096 € par an (année scolaire complète de 144j), soit 1867 € pour la période allant de janvier à juillet 2023.

Il est décidé d'acter ce nouvel avenant, sans répercuter ce surcoût sur les familles utilisatrices du service.

Décision : approuvé à l'unanimité

#### **Finances : demande de fonds de concours à Redon Agglomération**

Par délibération en date du 27/06/2022, Redon agglomération a attribué un fonds de concours à la commune de Langon de 14940.77€.

Il est proposé de flécher ce fond de concours pour le financement du skate-park réalisé en 2022, et dont le plan de financement s'établit comme suit :

Coût global de l'opération : 47970 € HT.

- Subvention CD35 : 13431.60 € ;

- Fonds de concours : 14940.77 € ;

- Autofinancement : 19597.63 €.

Décision : approuvé à l'unanimité

Fin de la séance à 21 h 00.

## I. Conseil Municipal du 26 janvier 2023

Présents Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Gilles COUANAULT, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Hélène RIO, Mr Bertrand ROUIN-SARD.

Absents excusés

Mme Marie DONAGHY a donné pouvoir à Mme Agnès ELINE, Mme Anne Sophie MOREL, Mr Patrick ROUTURIER.  
Secrétaire de Séance : Mme Maryvonne GAUVIN

### Approbation du compte-rendu du 22 décembre 2022

Décision : approuvé à l'unanimité

### Acquisition d'un bâtiment pour les activités de TEZEA

La Commune de Langon a émis le souhait de rejoindre l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) en cours dans les communes de Pipriac et Saint- Ganton. L'entreprise à but d'emploi TEZEA, issue de cette expérimentation, envisage de développer son activité sur le territoire communal langonnais.

Aussi pour développer une activité à Langon, il est nécessaire des se doter de moyens matériels, notamment un bâtiment qui permettra d'y héberger une nouvelle activité.

Il se trouve qu'un bâtiment pouvant convenir est mis en vente depuis peu ; il s'agit de la parcelle située au 71 rue de la Gare, référencée au cadastre ZP n° 175, d'une contenance de 5586 m<sup>2</sup>, et disposant d'un bâtiment de 480m<sup>2</sup>. Ce bien appartenant à la SCA Terrena, est mis vente au prix de 75000€. Le service du Domaine a été consulté. Leur avis est arrivé cet après-midi ; la valeur estimée est de 45 000€.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à négocier jusqu' à 49 000€, sachant que la première proposition sera faite à 40000€.

Décision : approuvé à l'unanimité

### REDON Agglomération : pacte fiscal et financier

Mr le Maire rappelle que Redon agglomération a délibéré sur le Pacte Fiscal et Financier le 27/06/2022. Ce pacte a été approuvé à la majorité par 53 voix, et 3 abstentions dont les 2 élus représentants de Langon (Andrée LE ROUX et Jean Yves COLLEAUX).

Le Maire ajoute, que depuis le 22/09/22, il réclame auprès des services de Redon agglomération les rapports de la Commission Locale d'Évaluation de Charges Transférées (CLECT) afin de comprendre les calculs des attributions de compensation établis au moment de ce transfert. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue.

Il est rappelé que Langon contribue fortement aux activités communautaires, soit, au vu des calculs fournis par Redon Agglo

- 112.10 €/habitant en 2021, alors que la moyenne des

31 communes de l'Agglomération est de 42.57€/habitant ;  
- 143.70 €/habitant en 2022.

La politique de solidarité via les fonds de concours a fortement évolué mais pas dans le bon sens... Ceux ci-ont été divisés par deux en 2020, puis à nouveau par deux en 2021, ce qui se traduit pour Langon par une perte annuelle de recette de 42 000 € (de 57036 € en 2019, nous avons perçu 14940 € en 2021).

Langon a de grands projets ; aussi Mr le Maire propose de ne pas adopter le pacte fiscal et financier de Redon Agglomération en l'état :

- Sans disposer des éléments précis de calcul des attributions de compensation ,

- Sans soutien financier significatif de Redon agglomération à la réalisation des projets communaux, tels que le Centre de santé communautaire, la Maison des Assistantes maternelles, le transfert de l'école Léo Ferré...

Décision : approuvé à la majorité (3 abstentions : M. GAUVIN - G.COUANAULT - P.GERARD)

### Etude de plan-guide de centralité : demande de subvention au Conseil Régional

Mr le Maire rappelle que le choix du bureau d'étude qui réalisera le plan guide a été choisi lors du dernier Conseil. Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'EPF Bretagne et du Département. Le reste à charge étant de 21300, il est proposé de solliciter la Région Bretagne pour le financement de cette opération dont le plan de financement est le suivant

Dépenses HT		Recettes HT	
Etude plan guide de centralité	43 300,00 €	CD 35 - EPF BRETAGNE - 30% (plafonné à 7K€)	15000,00€
		REGION	7 000,00 €
		Autofinancement - 20 %	12 640,00 €
			8 660,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 300,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 300,00 €</b>

Décision : approuvé à l'unanimité

### Rénovation thermique de bâtiments communaux : demandes de subventions pour la rénovation de bâtiments communaux

Rénovation de la mairie

Il est envisagé de rénover la mairie pour des raisons de consommation énergétique et de sécurité. En effet des travaux de rénovation thermique sont nécessaires, notamment l'isolation du bâtiment et le changement du système de chauffage, ainsi que le changement des menuiseries extérieures.

Concernant la sécurité du bâtiment, en tant qu'Établissement recevant du public, il est nécessaire de réparer les murs extérieurs dont la façade du bâtiment, et notamment les pierres de Tuffeau qui se dégradent. Cette restauration des murs participera également à la sauvegarde du patrimoine communal.

Cette rénovation pourrait se faire en deux phases

- En 2023 : travaux de menuiseries extérieures et de restauration des murs.

- En 2024 : isolation intérieure et changement du système de chauffage.

Afin de financer ces travaux de grosses réparations prévues en 2023 (phase 1), il est proposé de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023, au titre de la rubrique « bâtiments publics ».

Des devis ont été établis ; leur montant s'élève à

-15 604.80 € HT pour la restauration de la façade de la mairie ;

-51 541.64 € HT pour les menuiseries extérieures.

Soit un montant total de travaux de 67 146.44€ HT pour la phase 1.

Le financement par la DETR est plafonné à 40 % du coût HT de l'opération. Le plan de financement prévisionnel pourrait être celui-ci

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023.

Décision : approuvé à l'unanimité

### **Rénovation de la maison Renouard**

La maison Renouard est un lieu essentiel pour accueillir les associations langonnaises. Différentes associations comme par exemple Arcades, ou SenS, peuvent y exercer leurs activités, pour qui la mairie met à disposition gratuitement cet espace.

Il est à noter que ce bâtiment comprend à l'étage le gîte « pèlerin » pour l'accueil des randonneurs. Or aujourd'hui ce bâtiment n'offre pas toutes les conditions de confort souhaité.

En effet des travaux de rénovation thermique sont nécessaires, notamment l'isolation du bâtiment et le changement du système de chauffage, ainsi que le changement des menuiseries extérieures.

Des devis ont été établis ; leur montant s'élève à

- 41 361.70 € HT pour les menuiseries extérieures.

Soit un montant total de travaux de 41 361.70 € HT pour la phase 1.

Le financement par la DETR est plafonné à 40 % du coût HT de l'opération.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023.

Pour information, il est précisé qu'il a été enregistré 153 nuitées au gîte en 2022, soit une recette de 2601 €.

Décision : approuvé à l'unanimité

### **Centre de santé communautaire : demandes de subvention DETR**

Afin de financer les travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de Poste en Centre de santé et logement, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023, au titre de la rubrique « projets d'ordre social »

Le financement par la DETR est fixé à 30 % du coût HT de l'opération, plafonné à 120 000€. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à déposer une

demande de subvention au titre de la DETR 2023.

Décision : approuvé à la majorité (abstentions : G.COULAUULT- PGERARD)

### **Cité des Pins : cession de voirie**

La Commune a reçu une demande de 2 propriétaires de la rue des Ecureuils, situé dans la Cité des Pins. Ils souhaitent faire don à la commune de la voirie.

Mr le maire propose au Conseil de débattre de ce sujet. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande car il n'y pas d'intérêt pour la Commune à racheter cette voirie.

Décision : approuvé à l'unanimité

### **Cession du local communal associatif (Grande Rue)**

Les propriétaires du terrain qui jouxte la parcelle référencée AB n° 383, ont demandé à la Commune si elle souhaitait vendre le local qui s'y trouve et qui sert de lieu de stockage à l'association Jivati2. Le Maire propose au Conseil d'en débattre.

Le conseil donne son accord de principe pour vendre ce bien aux demandeurs, Mr Patrick JOUANNIC et Mme Valérie BIDAUD.

DeGision : approuvé à l'unanimité

### **Ressources humaines : contrat groupe d'assurances statutaires**

Le Centre de Gestion 35 va lancer une consultation afin de passer un contrat d'assurance garantissant les risques statutaires des agents territoriaux à partir de 2024. Le CDG demande si la commune de Langon souhaite être intégrée dans cette démarche.

Il est donc demandé au CDG 35 d'intégrer la commune de Langon dans la démarche et d'habiliter le président du CDG 35 à souscrire le nouveau contrat auprès d'un assureur pour le compte de la Commune de Langon.

Décision : approuvé à l'unanimité

### **Médiathèque : changement des tarifs**

Redon agglomération a délibéré le 5 décembre dernier afin de modifier les tarifs du réseau des médiathèques applicables à compter du 01/01/2023.

Afin de freiner la baisse de fréquentation des médiathèques, il est proposé d'élargir l'accès aux médiathèques en encourageant les nouveaux arrivants à s'inscrire gratuitement, et plus largement de favoriser la première inscription au réseau des médiathèques.

La première inscription pour tous usagers (adultes) devient donc gratuite, et reste à 14 € pour les renouvellements.

Annexe : tableau des tarifs

Décision : approuvé à la majorité (l'abstention de Mr J.M. MELLERA Y)

### **Don à la Commune d'une statue en bois – Acceptation du don**

Mr BOURLES, originaire du de Redon, propose de donner à la mairie de Langon, située sur le Chemin de Compostelle, une statue en bois à l'effigie de Saint Jacques. Le Conseil doit donner son avis pour l'acceptation de ce don. Décision : approuvé à l'unanimité.

## Renouvellement du contrat collectif de prévoyance des agents - Passation d'une convention de participation grévo'yance avec le CDG35

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine va lancer une consultation pour une convention de participation à adhésion facultative en matière de prévoyance le 3 avril 2023 en vue d'une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est demandé au Conseil d'intégrer la consultation menée par le CDG 35 au sujet de la participation à la prévoyance.

Décision : approuvé à l'unanimité.

Fin de la séance à 22 H 05.

## Participation aux frais de fonctionnement de l'école St Gabriel

Conformément à la délibération n°2022-003 du 19/01/2022 et à la convention triennale 2021-2023 entre la commune de Langon et l'Ecole Saint Gabriel, il a été convenu de verser chaque année une participation financière à l'OGEC, Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique.

Pour les années 2021 et 2022, le coût élève de l'école Léo Ferré n'ayant pu être calculé, il est proposé à l'Assemblée de se baser sur le coût moyen départemental (CMD) pour établir le montant de cette participation.

Il est précisé que, le versement sera réalisé sur le budget 2023 pour 2 années soit :

- 12295 € pour la rentrée scolaire 2021 ;
- 12624 € pour la rentrée scolaire 2022.

Le tableau ci-dessous détaille les versements antérieurs et futurs.

Décision approuvé à l'unanimité

## Demande de participation des communes extérieures

Concernant les communes voisines dont les enfants sont inscrits à l'école Léo Ferré, il leur sera demandé une participation à hauteur de ce coût moyen départemental. Il est demandé au Conseil de valider le fait de prendre en compte le coût moyen départemental pour calculer cette participation.

Décision approuvé à l'unanimité

Centre de santé communautaire : choix des entreprises attributaires des marchés

Le maire informe l'assemblée sur les marchés passés pour le Centre de santé

Marchés déjà attribué :

Etude amiante avant travaux : APAVE pour 420 € ;

Désamiantage : TNS DEPOLLUTION, pour un montant HT de 76 612,08 €.

Marchés en cours d'attribution :

25 offres ont été reçues pour les 13 lots. Elles seront présentées par l'architecte Anthracite lors de la prochaine commission des marchés fixée le 27 mars.

## Centre de santé communautaire : demandes de subvention au CD35

Afin de financer les travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de Poste en Centre de santé et logement, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre de la Dynamisation des centres bourgs et du Fonds de solidarité territoriale.

A ce jour le montant des travaux est estimé à 727 483,53 euros HT, comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dynamisation des centres bourgs et du Fonds de solidarité territoriale auprès du Conseil départemental d'Ille et Vilaine.

Décision approuvé à la majorité (3 abstentions Mr Gérard, Mr Couanault, Mme Gauvin)

## I. Conseil Municipal du 9 MARS 2023

*Présents : Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Gilles COUANAULT, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marie DONAGHY, Mr Patrick ROUTURIER, Mme Anne Sophie MOREL.*

*Absents excusés*

*Mme Hélène RIO a donné pouvoir à Mr Julien COLIN*

*Secrétaire de Séance : Mr Philippe GERARD*

### Versement des subventions aux associations

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de la subvention à verser aux associations et les cotisations aux organismes auxquels la Commune adhère.

Une demande de subvention vient s'ajouter au tableau présenté ; il s'agit d'une subvention sollicitée pour 2 élèves Langonnais scolarisés à l'école Saint Ganton d'un montant de 40 euros pour financer un voyage à La Bourboule.

Décision approuvé à la majorité (3 abstentions Mr Gérard, Mr Couanault, Mme Gauvin) Etablissement du coût élève de l'Ecole publique

Chaque année la Commune établit le coût moyen d'un élève de l'école publique Léo Ferré. Ce coût moyen calculé pour les maternelles et les élémentaires, sert ensuite à

- Calculer la participation versée à l'Ecole St Gabriel dans le cadre de la convention qui lie la Commune à l'OGEC ;

- Facturer les communes voisines qui n'ont pas d'école publique et dont certains résidents sont scolarisés à l'école de Langon.

Or en 2021 et 2022, la comptabilité, non suivie de manière analytique, ne permet pas d'obtenir ce coût moyen ; c'est pourquoi il est proposé de se baser sur la référence départementale qui s'établit comme suit :

Coût moyen départemental d'un élève en euros		
	nov 2021	nov 2022
Maternelle	1307 €	1402 €
Elémentaire	384 €	401 €

Décision approuvé à l'unanimité

### **Commission d'appel d'offres et commission des marchés**

Il y a lieu de renouveler les membres démissionnaires de la CAO qui actuellement sont Titulaires : Jean Marie MELLERAYE, Andrée LE ROUX

Démissionnaire : Bertrand CHAUVET

Suppléants : Patrick ROUTURIER, Gilles COUANAUT Démissionnaire : Sonia BASSIN.

Le Maire propose de désigner Bertrand ROUINSARD comme titulaire et Julien COLIN comme suppléant.

Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire de réunir la CAO pour les marchés en dessous d'un certain seuil, soit pour les MAPA (marché à procédure adaptée). Il est proposé de réunir la Commission des marchés pour ce type de marché, et de définir la composition de cette commission. Le maire propose de désigner les mêmes personnes que celle qui composent la CAO.

Décision approuvée à l'unanimité

### **Regroupement pédagogique intercommunal Ste Anne Langon - Transport des élèves Achat d'un minibus**

Afin de palier l'impossibilité de traverser la Vilaine via le pont Napoléon par les véhicules de plus de 3.5 tonnes, la région Bretagne a décidé de soutenir les communes de Langon et Sainte Anne sur Vilaine en participant au financement de l'achat de 2 minibus 9 places, un par commune.

La Commune a fait établir des devis ; voici les résultats de cette consultation Citroën : 50 933.76 euros TTC , Peugeot : 50 756.16 euros TTC.

La Région financera 50 % à l'achat et 50 % sur 7 ans.

Convention de transport des enfants scolarisés à l'école St Gabriel dans le cadre du RPI. Actuellement 19 enfants sont concernés.

La région propose de passer un avenant à la convention existante depuis 2018. (Le document est en cours de rédaction à la Région).

Décision approuvée à l'unanimité

### **Chantiers d'insertion : convention de partenariat avec ILOZ**

Le maire rappelle qu'en 2022 la Commune a participé au financement des chantiers d'insertion portés par l'association ILOZ qui intervient sur le Pays de Pipriac.

Des travaux d'entretien des espaces verts ont été réalisés à hauteur de 6450 € nets de TVA.. Ces chantiers qui donnent entière satisfaction permettent à des personnes, en insertion professionnelle, de retrouver une activité.

Il est demandé au Conseil de renouveler cette convention pour 2023 et les années suivantes.

Décision approuvée à l'unanimité

### **Agence d'attractivité - Convention de financement d'accès aux services**

Mr le maire expose que l'Agence d'Attractivité et de Développement assure les missions suivantes sur le territoire de Redon Agglomération

- Mise en place d'un observatoire du territoire de Redon Agglomération ;

- Coordination et animation d'une stratégie territoriale de l'emploi ;

- Développement et promotion de l'attractivité territoriale ;

- Ingénierie de projets mutualisés.

Il expose à l'Assemblée qu'il serait pertinent de passer une convention avec l'agence d'Attractivité et de Développement afin de pouvoir bénéficier de services utiles pour la Commune, et précise que le montant annuel de la participation communale serait de 887.80 €.

Décision approuvée à l'unanimité

### **Agence d'attractivité - Convention mandat pour le groupement de commande PCRS 35**

La présente délibération pour objet d'autoriser le maire à signer convention de mandat avec REDON Agglomération pour procéder à l'acquisition d'un PCRS dans le cadre d'un groupement ne commande du SDE 35 ouvert aux EPCI.

Le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) est un référentiel topographique mutualisé qui doit permettre à chaque gestionnaire de réseaux (électrique, gaz, télécom, eau potable, assainissement...) de faire figurer l'ensemble de son patrimoine sur un fond de plan unique et très précis. Le SDE 35 lance un groupement de commande ouvert aux EPCI pour procéder à l'acquisition d'un PCRS vecteur dans les zones urbaines denses. Afin de procéder à cette acquisition, les communes sont invitées à donner mandat à REDON Agglomération. Au vu des subventions obtenues (REACT-EU), le reste à charge sera de 278,90 € HT par kilomètre de voirie sous réserve d'une réalisation effective avant le 30 juin 2023 (113,80 G HT par kilomètre pour le socle PCRS de base auxquels s'ajoutent 165,10 € HT par kilomètres pour les options).

Les communes de Bains-sur-Oust, Langon, Renac et Sixt-sur-Aff souhaitent procéder à l'acquisition d'un PCRS vecteur dans le cadre de groupement de commande porté par le SDE 35.

Il restera à la charge de la Commune 2615.60 euros HT, après déduction de la subvention de 50%.

Décision approuvée à l'unanimité

### **Balayage des rues : passation d'un nouveau contrat**

Le contrat de service de prestations de balayage des rues du centre bourg passé avec la Sté THEAUD est arrivé à échéance.

La prestation consiste au balayage, nettoyage des caniveaux et places publiques du bourg.

Deux sociétés ont été consultées pour cette même prestation : THEAUD et CM BALAYAGE 35.

Seule la Sté THEAUD a répondu. Le forfait d'intervention d'1 h 30 de balayage est fixé à 295

€ le passage. Il est prévu 9 passages par an, soit un coût total annuel de 2920.50 € TTC. Le contrat prendrait effet au 01/04/2023 et serait conclu pour 1 an renouvelable 2 fois.

Il est décidé de revoir ce sujet en commission BUVE, et de reporter la décision.

### **Cession du local communal associatif (Grande Rue)**

Lors du dernier Conseil, il a été fait état de la demande des propriétaires du terrain qui jouxte la parcelle référencée AB n° 383, et qui sert de local de stockage à

# Délibérations

l'association Jivati2, ont demandé à la Commune si elle était vendeuse de ce bien.

Le Conseil a décidé de vendre ce bien.

Une offre a été faite pour un montant de 15 000 €. Il est demandé au conseil un avis sur cette vente.

Le Conseil donne son accord pour vendre ce bien au prix de 15 000€. Décision approuvée à l'unanimité.

Fin de la séance : 21 H 10

## Conseil Municipal du 13 avril 2023

*Présents : Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Gilles COUANAULT, Mr Christian COUPARD, Mme Marie DONAGHY, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mr Bertrand ROUINSARD.*

*Absents excusés : Mme Hélène RIO a donné pouvoir à Mr Julien COLIN, Mme Anne Sophie MOREL a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD, Mr Patrick ROUTURIER a donné pouvoir à Jean Yves COLLEAUX.*

*Secrétaire de Séance : Mme Andrée LE ROUX*

### Approbation des comptes-rendus des 26/01/23 et 09/03/23

M. le Maire soumet le compte-rendu des 2 dernières réunions à l'approbation du Conseil Municipal.

Décision : approuvée à l'unanimité

### Présentation du compte de gestion du trésorier par Mr David EGASSE, conseiller aux décideurs locaux

Mr David EGASSE, conseiller aux décideurs locaux présente la situation financière de la Commune pour laquelle tous les indicateurs sont au vert.

De son analyse, il ressort les principaux éléments suivants :

- Niveau bas des charges de fonctionnement et particulièrement des charges de personnel ;

- La capacité d'autofinancement, brute et nette, est importante, ce qui permet une bonne capacité d'investissement ;

- La trésorerie et le fonds de roulement sont plutôt élevés pour une commune de cette strate.

En conclusion, la Commune peut investir.

### Approbation des comptes administratifs 2022

Budget lotissement du Tumulus-Compte de gestion et compte administratif 2022

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2022 du budget du lotissement du Tumulus.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du maire pour le budget du lotissement du tumulus et ceux du compte de gestion du receveur, Madame Andrée Le Roux, 1ère Adjointe, propose d'arrêter les comptes définitifs tels que présentés, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 30 605,24€  
- Recettes 133 805,29€

- Solde de fonctionnement + 103 199,41€

Section d'investissement

- Dépenses 30 605,24€

- Recettes 45 767,19€

- Solde d'investissement - 15 161,95€

### Budget global - Compte de gestion et compte administratif 2022

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2022 du budget global de la commune.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du maire pour le budget global de la commune et ceux du compte de gestion du receveur, Madame Andrée Le Roux, 1ère Adjointe, propose d'arrêter les comptes définitifs tels que présentés, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 925 379,56 €

- Recettes 1 849 948,95 €

- Solde de fonctionnement + 924 569,39 €

Section d'investissement

- Dépenses 579 499,13 €

- Recettes 1 855 817,89 €

- Solde d'investissement + 1 276 318,76€

Soit un résultat global cumulé de + 2 200 888,15 €.

Décision : approuvée à l'unanimité

### Affectation des résultats

#### Budget global

Monsieur le Maire, après approbation du compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 334 567,67

- un excédent reporté de : 590 001,72

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

924 569,39

- un excédent d'investissement de : 1 276 318,76

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un excédent de financement de : 1 276 318,76

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT

924 569,39

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

500 000,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

424 569,39

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

1 276 318,76

Décision : approuvée à l'unanimité

## Vote des budgets primitifs 2023

Budget lotissement du Tumulus

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 165 171.95 €.

La section de d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 48 168.22 €.

Soit un budget total de 213 340.17 €

Budget communal

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 664 562 €.

La section de d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 270 132 €.

Soit un budget total de 3 934 694 €

Décision : approuvé à la majorité (1 abstention : G. COUANAULT)

## Vote des taux des impôts locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire précise que si on augmentait la TFPB de 1 %, cela générerait une recette de 11240 €. Néanmoins, du fait de l'augmentation des bases par l'Etat de 7.10 % et de la bonne situation financière de la Commune, il suggère de ne pas augmenter ces taux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels qui sont :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.55 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 45.29 %

- taxe d'habitation (TH) : 16.30 %

Décision : approuvé à l'unanimité

## Création d'un accueil de loisirs - Convention avec Les Francas

Monsieur Christian COUPARD, adjoint à la jeunesse, rappelle que depuis plusieurs mois la Commission enfance jeunesse se penche sur le projet de création d'un Accueil de loisirs à Langon. Le projet élaboré avec l'Association Les Francas, est présenté lors de la réunion.

- Budget global : 115 954 € financé par une subvention communale annuelle de 66974 €, les participations des familles de 34800€, et une subvention de la CAF de 13432 €.

Décision : approuvé à l'unanimité

## Centre de santé communautaire : demande de subvention DSIL

Afin de financer les travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de Poste en Centre de santé et logement, il est

proposé de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Il est précisé que la DETR demandée en mars ne concerne que le centre de santé, les logements n'étant pas éligibles à cette dotation.

Le montant des travaux est estimé à 727 483.53 euros HT.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL pour le logement et pour le Centre de santé. Décision : approuvé à la majorité (1 abstention : G. COUANAULT)

## Ressources humaines : création d'un poste d'agent administratif

La charge de travail de l'équipe administrative de la mairie rend nécessaire le renforcement des effectifs, notamment en matière de gestion comptable. Mr le Maire propose à l'Assemblée la création d'un poste Temps non complet à 17.50/35<sup>ème</sup>, Coût annuel chargé : 16 000 €. Il pourrait être envisagé de mutualiser cet emploi avec une collectivité voisine.

Décision : approuvé à l'unanimité

Fin de la séance à 22 h 05.

## Conseil Municipal du 8 juin 2023

*Présents : Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Gilles COUANAULT, Mr Christian COUPARD, Mme Marie DONAGHY, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Hélène RIO, Mme Anne Sophie MOREL, Mr Olivier RONDEAU.*

*Absents excusés :*

*Secrétaire de Séance : Mr Jean Marie MEILLERAY*

## Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Monsieur Patrick ROUTURIER, un siège de conseiller municipal devient vacant Monsieur Olivier RONDEAU, candidat suivant est convoqué au Conseil Municipal du 8 juin 2023.

Le tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence.

Décision : approuvé à l'unanimité

## Modification de la composition des commissions communales

Il est proposé que Mr Olivier Rondeau siège dans les mêmes commissions que son prédécesseur.

Décision : approuvé à l'unanimité

## Plan guide centralité : validation de la 1ère phase « diagnostic »

Le diagnostic établi par l'atelier SOCLE, et qui constitue la phase 1 de l'étude de plan guide en centralité du bourg de Langon a été adressé aux élus le 29 mars,

suite au COPIL qui s'est tenu à cette date.

Mr le maire rappelle le but de cette première phase qui consiste à « établir un diagnostic partagé entre élus, habitants, associations et professionnels sur la commune de Langon et en particulier sur son centre bourg. Pour cela, il s'agit de comprendre le contexte bâti, paysager mais aussi social dans lequel s'insère le cœur de bourg de Langon ».

Le Conseil valide à l'unanimité cette première phase de l'étude.

Décision : approuvé à l'unanimité

## **Ressources humaines : modification du tableau des effectifs**

• Diminution du temps de travail d'un poste

Un agent du service périscolaire est empêché d'exercer une partie de ses missions notamment les services ménagers. C'est pourquoi il est proposé de diminuer à compter du 1er juin son temps de travail de 16/35<sup>ème</sup> à 14/35<sup>ème</sup>

Décision : approuvé à l'unanimité

• Avancement de grade d'un agent

Mr le maire propose l'avancement de grade d'un agent exerçant le métier d'ATSEM à compter du 1er juin 2023. Il propose alors de :

- Supprimer un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - Et de créer un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Décision : approuvé à l'unanimité

## **Ressources humaines : autorisation d'absence pour événements familiaux**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

CONSIDERANT QUE des autorisations d'absence peuvent être accordées aux fonctionnaires et agents non titulaires territoriaux à l'occasion d'événements familiaux particuliers ; que les autorisations spéciales d'absence se distinguent des congés annuels et ne peuvent être octroyées durant ces derniers.

Le Maire propose, à compter du 01/07/2023, de retenir les autorisations d'absences

Décision : approuvé à l'unanimité

## **Redon agglomération : service commun informatique**

En mars 2022 Redon agglomération a mis en place un service commun informatique pour les communes de l'agglomération. 16 communes adhèrent à ce jour à ce service. Cette convention a été révisée en janvier dernier.

Sur la base du volontariat, la nouvelle convention propose deux formules d'adhésion :

• Une adhésion à un socle complet de prestations, composé de quatre niveaux de services indissociables, qui permettent de faire converger, mutualiser des solutions informatiques à l'échelle du territoire et d'élever le niveau de sécurité informatique des communes adhérentes ;

• Une adhésion à un socle de prestations annexes, composé de deux niveaux de services distincts. Le membre peut prendre l'un ou l'autre de ces deux niveaux ou l'ensemble :

o Niveau 1 : prestation d'audit

Elle permet au membre d'avoir un état des lieux de son système d'information et des éléments de connaissance suffisants pour décider ou non d'aller plus loin et de souscrire, dans un deuxième temps à une adhésion complète (1er choix).

o Niveau 2 : prestation de mise en œuvre de groupements d'achats tout au long de la durée de la convention. Elle permet de constituer et finaliser des groupements d'achats entre une partie ou la totalité des Membres, portant sur des actifs matériels ou logiciels mutualisables. Mr le Maire propose, dans un premier temps, d'adhérer au service commun de Redon agglomération pour la prestation d'audit dont le coût est de 990 euros.

Décision : approuvé à l'unanimité

## **Convention de mise à disposition de l'ancienne école privée**

Depuis juin 2022 (délibération n°2022-077), la Commune met à la disposition de la gendarmerie l'ancienne école Saint-Marcellin CHAMPAGNAT située, 3 rue de Renac, pour les besoins d'entraînement des personnels du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de Redon.

Le PSIG demande le renouvellement de cette convention pour un an, à compter du 1er août 2023.

Décision : approuvé à l'unanimité

## **Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente**

Mr Le Maire propose de mettre à disposition gratuitement la salle polyvalente pour certains événements tels que la fête des classes.

Décision : approuvé à l'unanimité

Fin de la séance à 9 h 12

## **Conseil Municipal du 20 juillet 2023**

*Présents : Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Gilles COUANAULT, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mr Bertrand ROUINSARD.*

*Absents excusés : Mme Marie DONAGHY a donné pouvoir à Mme Andrée LE ROUX, Mr Christian COUPARD a donné pouvoir à Mr Julien COLIN, Mme Anne Sophie MOREL a donné pouvoir à Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Hélène RIO a donné pouvoir à Mr Bertrand ROUINSARD, Mr Olivier RONDEAU a donné pouvoir à Mr Jean Yves COLLEAUX.*

*Secrétaire de Séance : Mme Agnès ELINE*

## **Approbation des comptes-rendus du 13/04/2023 et du 8/06/2023**

Mr le Maire soumet à l'approbation des élus les comptes-rendus des deux dernières réunions de Conseil

des 13 avril et 8 juin.

Décision : approuvé à la majorité (1 abstention)

Acquisition du bâtiment Terrena : fixation du prix d'achat  
Lors des 2 dernières séances du conseil, il a été débattu sur le fait de se porter acquéreur de la parcelle appartenant à la SCA TERRENA, cadastrée ZP n° 175 et situé au n°71 rue de la Gare à Langon.

Les négociations avec TERRENA ont abouti et le prix d'acquisition a été arrêté à la somme de 57 500 €.

Il est demandé au Conseil de valider le montant de ce prix d'acquisition. Le notaire désigné est celui du vendeur, soit la SELARL NJL NOTAIRES ASSOCIES à ANGERS.

Décision : approuvé à l'unanimité

3. Acquisition du bâtiment Terrena : demande de subvention au département d'Ille et Vilaine

Afin de financer l'acquisition du bâtiment TERRENA situé au 71 rue de la gare, afin d'y accueillir les activités de TEZEA, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au département d'Ille et Vilaine au titre du Contrat départemental de Solidarité Territoriale. Le montant de l'acquisition pourra être financé comme ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Acquisition du terrain bâti ZP 175 rue de la Gare	57 500,00 €	CD 35 – 50 % Fonds de concours RA Autofinancement	28 750,00 € 14 940,00 € 13 810,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>57 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>57 500,00 €</b>

Décision : approuvé à l'unanimité

## Restauration scolaire : passation d'un avenant avec le prestataire

Rapport de Mr Julien COLIN

La Commune a passé un contrat de prestation de livraison de repas en liaison froide en juin 2022 pour une durée de 1 an.

Le cabinet Terralim qui a travaillé sur le projet de nouvelle cantine en régie, a également réalisé une analyse sur les pratiques actuelles ; celle-ci révèle que le gaspillage est important, celui-ci étant en partie lié à la trop grande quantité de nourriture servie. La Commission a alors décidé de réduire cette quantité en passant de 5 à 4 éléments par repas. Le choix pourra se faire entre l'entrée ou le produit laitier.

Afin de proroger ce contrat et d'en améliorer le fonctionnement, une rencontre a eu lieu avec le responsable régional de Convivio. L'avenant intégrera les éléments suivants :

- La diminution de la quantité en passant de 5 à 4 éléments ;
- La possibilité de commander les repas « à la denrée », selon le goût des enfants ;
- La reconduction du contrat pour une durée de 1 an.

Ce nouveau contrat permettra d'éviter le gaspillage, en ajustant au plus près des besoins des enfants la quantité de nourriture servie. Par conséquent le prix du repas livré évoluera à la baisse et sera de 2.87€ HT (3.0279 €

TTC) à la rentrée de septembre, au lieu de 3.0930€ HT (3.2631€ TTC).

Décision : approuvé à l'unanimité

## Restauration scolaire : modification des tarifs de vente des repas

Rapport de Mr Julien COLIN

Le coût de revient du repas de la cantine scolaire est de 7.20 € TTC,

Afin de diminuer ce coût total, la Commission enfance jeunesse propose une augmentation des tarifs de la cantine pour la rentrée 2023-2024. Le tarif qui sera proposé aux familles pour la rentrée 2023-2024 est de 3.95 € le repas soit environ 55 % du coût total du repas. Cette augmentation de 0.15 € par repas est également appliquée aux élèves venant de l'extérieur et aux non-inscrits. Les nouveaux tarifs sont ceux-ci :

- 3.95 € pour les familles de Langon
- 4.63 € pour les familles non domiciliées à Langon
- 5.82 € pour les non-inscrits.

Il est précisé que plusieurs éléments entrent dans la composition du tarif et notamment les frais de personnel et de fluides qui ont augmenté en 2022 et 2023.

Décision : approuvé à l'unanimité

## Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Service scolaire et périscolaire : augmentation du temps de travail de 2 agents

1. Augmentation du temps de présence en classe de l'ATSEM

2- Augmentation du temps de présence d'un agent périscolaire à la garderie

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Décision : approuvé à l'unanimité

## Redon agglomération : transfert de compétence documents d'urbanisme (PLUI)

Annexes :

- Délibération de transfert de compétence de REDON Agglomération
- Projet de charte de gouvernance Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Projet des statuts de REDON Agglomération modifié

Rapport de Mr le Maire

C'est dans ce cadre que le conseil communautaire a approuvé le 26/06/2023 par délibération le transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » des communes vers la communauté d'agglomération.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;
- D'approuver la nouvelle rédaction des statuts de REDON agglomération ;
- D'approuver les termes de la charte de gouvernance ci-jointe et d'en assurer la mise en œuvre après approbation du transfert de la compétence « plan local

d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

• D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Décision : étant donné l'importance du sujet, le Conseil décide de reporter ce débat au prochain conseil prévu le 31/08. Le délai pour prendre la délibération étant fixé au 26/09/23.

## **Atlas de la biodiversité : mise en place d'une charte éco-territoire**

Rapport de Mme Le Roux

Dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité communale, il est proposé d'adopter une charte de l'éco-territoire rédigée à l'initiative du CPIE Val de Vilaine. L'objectif de cette charte est de mobiliser l'ensemble des parties prenantes en faveur des pratiques respectueuses de l'environnement. Inspirée de la Charte nationale de l'environnement, la présente charte vise à définir un cadre d'engagement des citoyens (élus et habitants) des communes engagées dans un Atlas de la Biodiversité Communale (Pipriac, Saint-Ganton, Langon, La Chapelle de Brain) et des communes engagées dans un programme trame verte et bleue / zones humides (Renac, St Just), et progressivement les habitants soucieux d'engager leur commune dans des démarches citoyennes relatives à l'environnement.

Mme Andrée LE ROUX donne lecture de la charte et précise qu'il s'agit d'une dynamique lancée par 4 communes, permettant de protéger la biodiversité, et associant les habitants, les services techniques des mairies, les entreprises... et Langon se porte plutôt bien en terme de biodiversité.

Décision : approuvé à l'unanimité

## **Médiathèque : débat sur la gratuité du prêt**

Rapport de Mme Andrée LE ROUX

La Commission Culture de REDON Agglomération réfléchit à la mise en place de la gratuité du prêt dans les médiathèques. Il est précisé que la gratuité d'accès existe déjà pour les 28 médiathèques/bibliothèques qui composent le Pays de Redon.

Rappel des conditions de prêts actuelles :

- 15 documents (livres, revues, CD, DVD...) peuvent être empruntés par carte et par médiathèque (cumulables d'une médiathèque à l'autre) pendant 3 semaines ;  
- Tarifs : 14€ à partir de 18 ans. Gratuit la première année et pour les moins de 18 ans/étudiants/demandeurs d'emploi/bénéficiaire des minima sociaux/assistant maternel/établissement scolaire.

Il est proposé d'effectuer un sondage auprès des élus, afin de connaître leur avis sur ce sujet.

Les élus se prononcent en majorité (13 voix) pour le maintien d'un tarif payant.

## **Approbation de la motion « Zéro artificialisation nette » de l'Association des maires**

ruraux d'Ille-et-Vilaine-

Considérant que la commune partage l'ambition de réduire le phénomène d'artificialisation des sols et de préserver la qualité des aménités rurales ;

Considérant que les objectifs lui étant (ou en passe de lui être) assignés par le schéma de cohérence territoriale impacteront la commune dans son développement ;

Considérant que l'atteinte de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » passera par l'octroi de moyens substantiels pour accélérer le recyclage du foncier, la rénovation du bâti et par la reconnaissance d'un véritable droit au projet communal ; Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'Association des maires ruraux de France annexée à la présente délibération

- D'adresser la présente délibération et la motion au député de la Circonscription.

Décision : approuvé à l'unanimité

Fin de la séance à 21 h 25

## **Conseil Municipal du 20 juillet 2023**

*Présents : Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Christian COUPARD, Mme Marie DONAGHY, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Hélène RIO, Mme Anne Sophie MOREL, Mr Olivier RONDEAU.*

*Absents excusés : Mr Jean Marie MELLERAY a donné pouvoir à Mr Bertrand ROUINSARD*

*Absents : Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN.*

*Secrétaire de Séance : Mr Christian COUPARD*

## **Approbation du procès-verbal du 20/07/2023**

Mr le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil du 20 juillet 2023.

Décision : approuvé à l'unanimité

## **Redon agglomération : transfert de compétence documents d'urbanisme (PLUI)**

Il est proposé au Conseil municipal :

• D'approuver le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

• D'approuver la nouvelle rédaction des statuts de REDON agglomération ;

• D'approuver les termes de la charte de gouvernance ci-annexée et d'en assurer la mise en œuvre après approbation du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

• D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Décision : refusé à la majorité (11 contre et 1 abstention)

## **Etude plan-guide de centralité : approbation de la phase 2**

Mr le maire rappelle à l'assemblée les objectifs de la phase 2 de l'étude de plan-guide de centralité du bourg de Langon, à savoir :

- Révéler le potentiel de la commune ;
- Etablir une vision stratégique phasée dans le temps ;
- Déterminer les secteurs stratégiques prioritaires pour la mise en action.

Le Conseil municipal choisit les 3 secteurs prioritaires suivants :

- la traversée du bourg ;
  - l'aménagement de la place du village (chapelle, église, parvis de l'actuelle école) ;
  - le plateau (face à l'ancienne école privée). Un débat est engagé pour choisir le 3ème secteur prioritaire le site de l'école publique actuelle et le plateau.
- Décision : approuvé à la majorité dont 8 vo plateau, 3 pour l'école, et 1 abstention.

### **Demande de subvention à Redon agglomération pour la création du Centre de santé communautaire**

La Commune a sollicité différents organismes afin de financer le futur centre de santé communautaire. Des réponses positives ont été obtenues à savoir :

- Conseil départemental pour 120 000 € (Appel à dossier « dynamisation des centres bourgs ») et 80 000 € (Contrat de territoire)

- Etat à hauteur de 120 000 € (DETR) et de 97 332 (DSIL). Afin de compléter le financement du centre de santé, équipement essentiel en terme de service apporté à la population, Mr le Maire propose de solliciter une subvention de 90 000 € auprès de Redon Agglomération. Mr le Maire rappelle que Redon agglomération avait provisionné des fonds de concours à hauteur de 67 874€ pour les années 2014 et 2015 pour la Commune de Langon qui ne les a pas consommés faute de projets (cf le courrier de Mr Louis LE COZ du 23/06/2023).

Décision : approuvé à l'unanimité

### **Instauration d'une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)**

Mr Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Mr le Maire précise également que la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) a pour objectif d'inciter à la réhabilitation et à la relocation des logements vides en soumettant à la taxe d'habitation les propriétaires de logements non meublés et non occupés depuis au moins deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition.

Compte tenu de la problématique de la vacance de logement sur le territoire municipal et de la forte demande par ailleurs supérieure à l'offre, il convient de lutter contre cette vacance. Il propose par conséquent d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 1er janvier 2024.

Décision : approuvé à la majorité dont 9 pour, 1 contre et 3 abstentions.

### **Demande d'aide financière de la mission locale**

La Mission locale du Pays de Redon et Vilaine organise un chantier collectif en Crête pour la rénovation d'une oliveraie et découverte culturelle. Sur 40 jeunes, 16 ont été sélectionnés dont un Langonnais. Ce sont des jeunes peu qualifiés qui ne sont jamais partis à l'étranger. Le coût du voyage d'une durée de 10 jours est de 1745 € par personne ; le jeune participe à hauteur de 100€.

La Mission locale demande si la Commune de Langon peut participer au financement de ce voyage à hauteur de 100€.

Décision : approuvé à l'unanimité

Fin de la séance à 21 h 00

## **Conseil Municipal du 20 juillet 2023**

*Présents : Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Hélène RIO, Mme Anne Sophie MOREL, Mr Olivier RONDEAU, Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN.*

*Absents excusés : Mme Marie DONAGHY.*

*Secrétaire de Séance : Mr Julien COLIN.*

### **Approbation du procès-verbal du 31/08/2023**

Mr le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil du 31 août 2023.

Décision : approuvé à la majorité (13 pour et 1 abstention de G. COUANAULT)

### **Commissions extra-municipales : modalités de fonctionnement**

La charte régissant les modalités de fonctionnement des commissions extra-municipales stipule dans son article 3 « composition » qu'un bilan à mi-parcours sera effectué en 2023 et définira les modalités de poursuite de ces commissions.

Une question va être posée aux membres actuels. Souhaitent ils quitter leur commission, ou continuer à y siéger jusqu'à la fin du mandat ? Les élus sont d'accord avec cette méthode.

Décision : approuvé à l'unanimité

### **Commerce : contrat d'accompagnement avec la CCI**

Afin de contribuer au développement commercial de la Commune, Mr le Maire propose d'établir un contrat d'accompagnement municipal entre la Commune et la Chambre de commerce et d'Industrie d'Ille et Vilaine.

La décision est prise de passer un contrat d'Accompagnement Municipal avec la CCI pour un montant de 1500 euros HT.

Décision : approuvé à l'unanimité

### **Projet école-cantine : choix de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO)**

Mr le maire rappelle qu'un marché a été lancé pour désigner l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) qui suivra

le projet de création d'une école, d'une cantine en régie, et d'une garderie-centre de loisirs. L'analyse complète des offres est en cours d'élaboration pour donner suite aux auditions du 4/10. Elle sera présentée au prochain conseil.

## **Service médical d'urgence : convention pour l'éclairage du stade**

Dans le cadre de l'éclairage du stade du Frère Félicien pour l'atterrissage des hélicoptères du SAMU, Mr le Maire propose de passer une convention avec la société HIS (Hélicoptère Ingénierie Système) pour l'installation et la mise en service d'un système d'éclairage d'urgence ; la prestation s'élève à 3750 € HT dont :  
Décision : approuvé à l'unanimité

## **Recensement de la population : recrutement des agents recenseurs**

Mr le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu au 1er trimestre 2024. Pour réaliser celui-ci il est nécessaire de recruter 4 agents recenseurs. Il est demandé au Conseil de délibérer pour créer ces emplois temporaires.  
Décision : approuvé à l'unanimité

## **Redon agglomération : convention pour le transport des enfants à la piscine**

Mr le Maire propose de renouveler la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines de Redon Agglomération qui dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, accueille au sein des piscines de Redon Agglomération, les enfants scolarisés sur son territoire. La convention est conclue pour l'année scolaire 2023-2024.  
Décision : approuvé à l'unanimité

## **Finances : demande de fonds de concours à Redon Agglomération**

Afin de compléter le financement de l'acquisition du bâtiment Terrena, Mr le Maire propose de solliciter un fonds de concours auprès de Redon Agglomération pour un montant de 14 940€.  
Décision : approuvé à l'unanimité

## **Pont de Port de Roche : protocole de soutien aux études de réfection du Pont**

Un protocole de soutien aux travaux va être signé entre les collectivités concernées et le Département d'Ille et Vilaine. Décision : approuvé à l'unanimité

## **Demande de subvention de l'Association SENS**

Le Conseil décide d'octroyer à l'Association SENS une subvention de 1000€ pour l'année 2023.  
Décision : approuvé à la majorité (9 pour, 3 contre : G. COUANAULT, A-S. MOREL, M. GAUVIN, et 2 abstentions : P. GERARD, A. LE ROUX)  
Fin de la séance à 21 H 00.

## **Conseil Municipal du 8 Novembre 2023**

*Présents : Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MELLERAY, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Hélène RIO, Mme Anne Sophie MOREL, Mr Olivier RONDEAU, Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN.*

*Absents excusés : Mme Marie DONAGHY, a donné pouvoir à Mr Julien COLIN  
Secrétaire de Séance : Hélène RIO*

## **Approbation du compte-rendu du 05/10/2023**

Mr le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la réunion du 5 octobre.  
Décision : approuvé à l'unanimité

## **Ressources humaines : adhésion à la convention de participation prévoyance du CDG35 - Fixation de la participation employeur**

L'assemblée a délibéré sur les points suivants :  
- l'adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 35 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1er janvier 2024.  
- sa participation financière  
- la fixation du niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10€ brut, par agent, par mois.  
Décision : approuvé à l'unanimité

## **Patrimoine : validation du plan d'aménagement patrimonial 2024-2027**

Il est demandé au Conseil municipal, de valider ce Plan d'Aménagement Patrimonial pour la période 2024-2027.  
Décision : approuvé à l'unanimité

## **Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols : avis sur la composition de la conférence**

Décision : approuvé à la majorité (14 pour et 1 abstention)

## **Urbanisme : déclarations d'intention d'aliéner**

La commune a reçu une déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) soumise au droit de préemption urbain (DPU). Elle concerne un terrain bâti situé à Langon au n° 10 rue Grande Rue et Le Faulx, et cadastré section AB n°208-211-212. Il est décidé de ne pas préempter.  
Décision : approuvé à l'unanimité

## **Projet école-cantine : choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**

Mr le Maire rappelle qu'un marché a été lancé pour désigner l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui accompagnera la Commune dans le suivi du projet de création d'une école, d'une cantine en régie, et d'une garderie-centre de loisirs.  
Mr le Maire fait part à l'Assemblée du choix de la SEMBREIZH. Le conseil prend acte des décisions du maire

## **Redon agglomération : convention pour la mise à disposition d'une salle pour les activités du Relais Petite Enfance**

Mr le Maire informe l'Assemblée de la mise à disposition auprès de Redon Agglomération de l'ancien cabinet médical situé 3 rue de Bézy pour y installer les activités du Relais Petite Enfance (RPE). Cette convention fera l'objet d'une délibération du CCAS propriétaire de la Maison médicale  
Décision : approuvé à l'unanimité

## **Médiathèque : renouvellement de la mise à disposition du local par Espacil**

Il est proposé d'établir une nouvelle convention de mise à disposition du local commercial situé 43 Grande Rue à Langon à destination de la médiathèque de la commune. Décision : approuvé à l'unanimité

## Le personnel communal.....



**Gwendoline Tardif** est A.E.S.H (accompagnant d'élève en situation de handicap) sur le service périscolaire sur le temps méridien, elle est également animatrice au Centre de Loisirs de la commune.



**Gaëlle Le Tonquéze** est agent de restauration pour le Centre de Loisirs. Elle est également en service civique à l'école depuis septembre 2023, elle connaît bien les enfants et les locaux de l'école pour mener à bien sa mission.



**Natacha Morisseau**, assistante comptable, à mi-temps à la mairie depuis le mois d'août, qui a la charge du suivi comptable, règlement...

**Bienvenue à ces trois professionnelles au sein de notre commune en leur souhaitant un plein épanouissement dans leur travail.**

## LE CONSEILLER NUMÉRIQUE.....

L'état a mis en place un dispositif en vue d'accélérer la transformation numérique pour tous, 4000 conseillers ont été recrutés afin de former les quelques 13 millions de français qui utilisent peu ou pas le numérique.

Des ateliers ont été mis en place gratuitement avec prêt de matériel, pour vous apprendre à effectuer les démarches administratives, échanger avec vos proches, acheter en ligne, mettre des photos, protéger vos données, vérifier les informations...et plein d'autres choses...

Alors n'hésitez pas, ce dispositif est fait pour tous et pour vous, les vendredis à 14h à la mairie de Langon, mais aussi à Pipriac, Bruc-sur-Aff, Sixt-sur-Aff et Saint-Ganton.

Vendredi 5 janvier  
Vendredi 19 janvier  
Vendredi 2 février  
Vendredi 8 mars  
Vendredi 22 mars

Contact :  
Charles Holderer  
numerique@mairie-pipriac.fr  
06 50 00 91 64

## ..... LE CONSEILLER NUMÉRIQUE

**OUVERT À TOUS**

### Votre trimestre d'animations numériques

Des rendez-vous gratuits et ouverts à tous pour s'initier ou découvrir. Pour tous les niveaux et accessibles dans toutes les communes, peu importe votre lieu de résidence. A vos agendas !

#### ATELIERS

##### numériques collectifs

- **Rangement des documents :**  
Mercredi 3 janvier, 10h - Mairie de Pipriac
- **Messagerie électronique :**  
Mercredi 17 janvier, 10h - Mairie de Pipriac
- **Excel et L.O. Calc - Tableur :**  
Mardi 6 février, 14h - Mairie de Pipriac
- **Organiser son jardin sur ordi :**  
Mercredi 6 mars, 10h - Mairie de Pipriac
- **Box et TV connectées :**  
Mardi 19 mars, 14h - Mairie de Pipriac

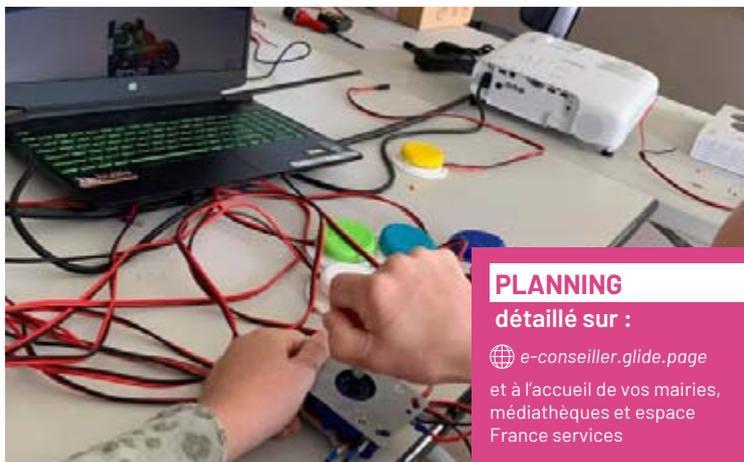
#### CLUBS NUMÉRIQUES

##### des communes

Une semaine sur deux sur les communes de Bruc-sur-Aff, Langon et Sixt-sur-Aff

Des groupes de pratiques numériques, dédiés à vos usages quotidiens et à vos questions.

- **Bruc-sur-Aff : Foyer**  
Mercredis 10 et 24 janvier, 7 février, 13 et 27 mars 2023, de 10h à midi.
- **Langon : Mairie**  
Vendredis 5 et 19 janvier, 2 février, 8 et 22 mars, de 14h à 16h.
- **Sixt-sur-Aff : Médiathèque**  
Vendredis 12 et 26 janvier, 9 février, 15 et 29 mars, de 14h à 16h



#### PLANNING

détaillé sur :

[e-conseiller.glide.page](https://e-conseiller.glide.page)

et à l'accueil de vos mairies, médiathèques et espace France services



Ateliers collectifs, temps d'accompagnement individuel ou rendez-vous ludiques : le dispositif de médiation numérique vous propose de nombreux rendez-vous.

#### ATELIERS découvertes

Pour découvrir et s'amuser à tout âge avec les nouvelles technologies. Six places par séance.

**Dessin et tablettes graphiques :**  
Samedi 13 janvier, 10h : Pipriac  
Mercredi 24 janvier, 14h : Sixt-sur-Aff

**Transformer un vieux PC en console de retro gaming :**  
Samedi 10 février, 10h : St Ganton

**Découvrir l'électronique avec ARDUINO :**  
Samedi 9 mars, 10h à Pipriac  
Samedi 23 mars, 10h : Bruc-sur-Aff

#### ATELIERS ADMINISTRATIFS ET EMPLOI avec Iloz

Tous les vendredis matin, à l'Espace France Services Iloz, au 24 rue de l'Avenir à Pipriac, venez participer aux ateliers numériques dédiés à la découverte de vos démarches administratives et à la recherche d'emploi.

**Des ateliers organisés et animés par l'animatrice numériques et les agents d'ILOZ.**

#### RENDEZ-VOUS individuels

Deux fois par semaine sur le territoire, **sur rendez-vous**. Pour vos questions et besoins spécifiques.

#### LE MERCREDI, c'est ludique

Du jeu sous toutes ses formes, sur écran, sur table, seul à ou à plusieurs, coopératif ou compétitif.

**Prochain rendez-vous :**  
Les mercredis 3 janvier, 7 février et 6 mars à la mairie de Pipriac de 14 h à 17 h.

#### ESPACE NUMÉRIQUE et bidouille libre

Réalisez vos projets et idées avec du matériel à disposition. Rendez-vous à la mairie de Pipriac de 14 h à 17 h.

**Samedis 13 et 27 janvier, 10 février, ainsi que les 9 et 23 mars.**

#### FAITES VIVRE votre association

- **Réseaux sociaux et communication :**  
Mardi 9 janvier - 17h - Pipriac
- **BREVO - Lettres d'actualités :**  
Vendredi 6 février - 17h - Sixt-sur-Aff
- **Traitement de texte et publipostages :**  
Mardi 5 mars - 17h - Bruc-sur-Aff

#### Contact et inscription :



- **Charles Holderer**  
médiateur numérique :  
06 50 00 91 64 ;  
[numerique@mairie-pipriac.fr](mailto:numerique@mairie-pipriac.fr)  
<https://e-conseiller.glide.page> ;  
rendez-vous sur inscription sauf les mercredis ludique et l'Espace numérique.

## Fête de l'éco territoire .....



Langon a accueilli le samedi 3 juin la fête de l'éco territoire. La commune s'est engagée avec ses voisines de Pipriac, St Ganton et la Chapelle de Brain dans la réalisation d'un agenda de la biodiversité communale en partenariat avec la Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Val de Vilaine de Saint Just.

Chaque commune a travaillé de son côté et à son rythme. Cette fête de l'éco territoire a permis aux 4 communes de se retrouver et de faire le point sur leur travail.

Tous les membres du comité citoyen de Langon ont mené des inventaires qui permettront de prendre des mesures ou qui favoriseront

des changements de comportements : le recensement des arbres remarquables a été réalisé : comment les protéger ?, mise en place d'un bosquet à destination du public comme lieu d'information pour la biodiversité, idée d'un sentier pédagogique sur des zones humides , préconisation de bons usages à destination des particuliers .....

Les communes de Langon, Saint Ganton, Pipriac et la Chapelle de Brain viennent d'adopter en Conseil Municipal une charte de l'éco-territoire.

C'est quoi un éco territoire habité ? « C'est un territoire où les espaces naturels qui s'y trouvent ont un potentiel écologique important et dont la protection est prioritaire ».

Les signataires s'engagent, entre autre, à veiller à la santé des écosystèmes et des êtres vivants sur leurs territoires, à faire en sorte que chacun prenne part à la préservation et à l'amélioration de la biodiversité ..... le volet environnemental doit infuser chaque projet, un pas de plus en faveur de la préservation de l'environnement.

**Gratuit et ouvert à tous**

VAL DE VILAINE

Le samedi 3 juin 2023  
à la salle polyvalente de Langon

### FÊTE DE L'ÉCO-TERRITOIRE

9h30-11h30 : Présentation des actions menées sur le territoire en faveur de la biodiversité par les comités citoyens

11h30 : Discussion autour de la notion d'éco-territoire

à partir de 12h : Restauration sur place

Après-midi : 20 ans du CPIE avec stands et ateliers autour de la nature et la préhistoire

**ABC**  
Maison de la Biodiversité et de l'Environnement

Plus d'informations :  
k.veau.cpie@orange.fr ou 02.99.72.69.25



## ..... RÉSIDENCE D'ARCHITECTES

Un projet culturel innovant, expérimenté depuis 2010 par les Maisons de l'architecture.

La résidence d'Architecture est un projet culturel créant les conditions d'une rencontre entre un ou plusieurs architectes, des élus, habitants, acteurs locaux, sur un territoire et dans un contexte donné.

Durant leur temps de résidence, les architectes sont invités à rendre visible ce qui est là, à révéler des potentiels, des opportunités. Il ne s'agit pas de concevoir un projet construit, mais plutôt de produire une pensée, un récit, et de les partager avec ceux qui vivent dans le territoire d'accueil.

Dans ce dispositif, nous avons accueilli deux architectes nantais, Rémi et Jérôme, qui ont su s'immerger dans la vie langonnaise, voir et comprendre notre cité et proposer le jeudi 9 novembre un atelier où étaient conviés tous les langonnais.

Après une micro-conférence fort intéressante sur l'architecture actuelle, les notions de « densité » et « d'intensité » et les grands enjeux à laquelle elle

doit répondre aujourd'hui. Les langonnais ont pu se mettre dans la peau d'experts en urbanisme ! Les nouveaux plans d'aménagement des sols intégrant la notion de ZAN ou de Zéro Artificialisation Nette des sols vont venir modifier nos « habitudes » en termes d'urbanisation dans les années à venir. Il faut reconsidérer notre manière d'aménager les espaces pour accueillir de nouveaux habitants. Dans cette perspective, une trentaine d'habitants présents étaient répartis en 3 groupes. Chaque groupe avait pour mission d'imaginer une évolution du bâti dans 3 zones définies dans le bourg afin de permettre l'accueil de 20 foyers supplémentaires. Les échanges ont été nombreux et de grande qualité, cela a permis de confronter les points de vue et de se projeter, à travers cet exercice de fiction, sur le devenir de notre bourg.



## ..... ACHAT DE DEUX MINIBUS POUR LA COMMUNE DE LANGON ET DE SAINTE ANNE

Le bus scolaire reliant Langon à Sainte Anne sur Vilaine ne pouvait plus franchir le pont de Port de Roche depuis l'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes ; les 2 communes ont décidé d'acquérir 2 minibus électriques de 9 places chacun, (financés par la région Bretagne) permettant ainsi à une vingtaine d'enfants d'aller à l'école Saint Gabriel.



Sylvie Borns et Hervé Gauvin assurent la vacation des déplacements scolaires.

Les véhicules sont mis à la disposition, des associations locales sous certaines conditions.





## LE PLAN GUIDE .....

La commune de Langon a lancé fin 2022 un appel d'offre pour la réalisation d'une étude portant sur l'élaboration d'un plan-guide centralité. La commune souhaitait disposer d'une vision stratégique et programmatique en faveur de la revitalisation de son bourg, à horizon 10-15 ans grâce au travail mené par une équipe constituée d'une agence d'architecture et d'urbanisme, Atelier Socle, une agence de paysage et VRD, Matrice, et une entreprise de programmation architecturale et urbaine, Embase. Ce plan-guide se devait être à la fois un portrait de territoire réaliste, mais aussi un outil de lecture du territoire (désigner les tensions, les points de fragilités), un outil de projet (proposer des interventions qui révèlent les qualités et intensifient les rencontres, les connexions) et un outil de programmation dans le temps long (définir des actions phasées). Son but est de doter la municipalité d'un outil qui lui permette d'anticiper ses évolutions tout en favorisant son développement. Le plan-guide est donc par nature un document souple et itératif

### Diagnostic - faire connaissance

Une première phase d'étude s'est déroulée de janvier à mars 2023 et s'est formalisé sous la forme d'un diagnostic à la fois paysager, architectural, programmatique et urbain. La seconde phase menée d'avril à juillet 2023 s'appuie sur ce diagnostic pour établir un plan-guide et des fichesactions. Une troisième étape suivra, afin de pousser la faisabilité architecturale, économique et programmatique sur 3 secteurs prioritaires

### L'étude dans sa forme finale se décline sous forme de 4 livrets :

**Le livret 1** - Diagnostic, faire connaissance - rend part de la première phase qui s'est déroulée de janvier à mars 2023. Il fait un état des lieux de la commune selon des axes paysager, architecturaux, programmatique et urbain. -

**Le livret 2** - Plan-guide - est issu de la deuxième phase de ce travail, d'avril à juillet 2023. Il s'appuie sur le diagnostic pour établir une vision stratégique d'évolution de la commune de Langon, à long terme

**le livret 3** - Fiches-actions - décline cette vision stratégique sur 20 secteurs identifiés, présentant les enjeux propres à chacun de ces sites pour la commune ainsi que la visée opérationnelle du passage à l'action (phasage à court-moyen-long terme, estimation des coûts...)

**le 4<sup>ème</sup> et dernier livret** - Faisabilités - est issu de la dernière phase de l'étude, qui s'est déroulée de septembre à novembre 2023. Il rend compte de l'approfondissement technique et pratique de la faisabilité sur 3 secteurs identifiés comme étant prioritaires par la mairie de Langon, en proposant une esquisse sur chacun des secteurs pour illustrer l'ambition de chacun des projets portés par la municipalité.

## PANNEAUX D'INFORMATIONS : EN BORD DE VILAINE....



Trois grands panneaux ont été installés, un à chaque halte nautique (Port de Roche et Patis vert) et l'autre à mi-chemin.

Ils ont été posés à des endroits stratégiques afin d'informer marcheurs, navigateurs, cyclistes, cavaliers... sur nos services et commerces locaux.



## ..... La Cuma (Coopérative d'utilisation de Matériels Agricoles)



La CUMA, c'est une vieille histoire à Langon !

Créée dès 1964 par une poignée d'agriculteurs désireux de mutualiser leurs achats de matériels. Elle a progressivement traversée les époques pour poser depuis le mois de juin ses valises dans ses nouveaux locaux à Faix. La CUMA à Langon aujourd'hui, c'est un regroupement de 19 adhérents qui emploient actuellement 5 salariés. Un beau projet collectif structurant pour notre agriculture locale.

Les locaux ont été officiellement inaugurés le 27 septembre dernier, l'occasion de trinquer avec les anciens adhérents retraités ainsi que les différents artisans et partenaires du projet. La mu-

nicipalité a également participé au projet en finançant 50% de la réserve incendie afin de protéger à la fois la nouvelle construction et tout le village de Faix.

*Julien Colin*

## ..... L'expérimentation territoire zéro ..... chômeur de longue durée



L'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée est en cours à Langon.

C'est quoi ? Une expérimentation nationale qui a pour objectif de permettre à tous d'accéder à un emploi. Depuis 2015 les communes de Pipriac et Saint-Ganton sont dans cette expérimentation. Chaque jour cette expérimentation démontre qu'il est possible de trouver des réponses pour l'emploi près de chez soi et pour les habitants, en créant des emplois, en réalisant des accompagnements personnalisés.

**Avec qui ?** Vous, les habitants de Langon, les entreprises du territoire, les associations, les élus, les partenaires institutionnels.

L'équipe d'iLOZ, la maison de services et de l'emploi qui accompagne sur l'emploi, l'insertion et les démarches administratives, coordonne ce projet collectif.

iLOZ est une association présente sur le Pays de Pipriac depuis 1991, des professionnels accueillent les habitants du territoire sur les démarches administratives, l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle. L'association propose des accompagnements individuels et personnalisés, des événements emploi, des temps d'information etc.

**Comment participer à Territoire Zéro Chômeur ?** Pour vous investir plusieurs possibilités en vous inscrivant sur la commission extra-municipale dédiée ou en participant à la prochaine rencontre des bénévoles de Langon. Elles seront organisées une fois par mois, contactez Emilie Babin pour plus de détails au 06 31 81 85 84.

Vous êtes à la recherche d'un emploi ? Vous pouvez participer aux ateliers collectifs organisés une fois par semaine à Langon, contactez-nous.

Pour toute question et pour vous inscrire :

contactez Emilie Babin au 06 31 81 85 84 ou à [e.babin@iloz.bzh](mailto:e.babin@iloz.bzh)  
L'équipe d'iLOZ est ravie de partager cette expérience avec vous !

## Pour les nouveaux habitants . . . . .



La mairie de Langon souhaite offrir le meilleur accueil aux nouveaux habitants, nouveaux citoyens de la commune pour les intégrer au mieux à la vie locale.

Faites-vous connaître auprès de la mairie

Prénom.....  
Nom.....  
Courriel .....

Depuis quand habitez vous Langon ?.....  
Adresse postale .....

Téléphone.....

En envoyant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient utilisées pour mener à bien cette demande. Merci

## Point sur la politique enfance et jeunesse sur la commune . . . . .

• Projets pour l'année 2024,  
Écriture d'un PEDT (Projet Educatif du Territoire) et d'un « plan mercredi ». La municipalité de LANGON a pour objectif au cours de l'année scolaire 2023/2024 de construire son PEDT (Plan Educatif Territorial). L'objectif de ce plan est de co-construire avec les acteurs scolaires, périscolaires, extrascolaires, associatifs mais également familiaux une cohérence de l'ensemble de nos actions vers des enfants du territoire. Chaque PEDT est unique, il correspond aux particularités et aux atouts de son territoire. Le comité de pilotage se réunira 3 fois par an dans l'objectif d'aboutir en juillet prochain à un dépôt du dossier auprès de la Direction Départemental de la Jeunesse qui validera ou pas la démarche. Si vous souhaitez rejoindre le comité de pilotage, merci de vous faire connaître à l'accueil de la mairie.

• Divers projets ont vu le jour sur le service périscolaire :

Mise en place, en lien avec la médiathèque du projet « lire à la garderie » : une fois par mois une sélection de livres de la médiathèque est proposée aux enfants fréquentant la garderie municipale. Ce projet a pour but d'inciter les enfants à lire.

Participation à la « recherche action jeunes pousses dans les murs ». En lien avec un cursus de formation suivi par deux agents du service périscolaire, le service s'est engagé dans une recherche action porté par Jordy STEPHAN afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants au sein du service de restauration, les objectifs sont multiples :

- Augmenter les capacités d'apprentissages
- Potentialiser les ambiances et le climat social dans les lieux d'accueil
- Faire baisser la fréquence des maladies
- Diminuer l'anxiété

Chaque structure ou lieu d'accueil peut donner une dimension pédagogique qu'il souhaite à cette action (ex : création de supports photos, ateliers plantes...)

## ... Commissions extra-municipales Être acteur de mon village !

En Conseil Municipal du 27 aout 2020, nous avons approuvé la charte des commissions extra et en séance du 12 novembre 2020, nous avons désigné les 30 membres qui les composent.

Pour rappel, il existe trois commissions extra-municipales :

- Aménagement cœur de village et mobilités
- Environnement
- Enfance, jeunesse et affaires scolaires

A ces trois commissions, nous souhaitons en ajouter une nouvelle « Territoire Zéro Chômeur » qui aura pour mission de travailler sur le projet communal de rejoindre l'expérimentation territoire zéro chômeur de Pipriac-St Ganton. Comme précisé dans la charte, un bilan de mi-parcours vient d'être réalisé. Certains membres ne souhaitent pas poursuivre cette belle aventure, nous faisons donc appel aux habitants de Langon qui souhaitent s'investir dans l'une ou l'autre de ces quatre commissions (un seul choix).

Nous vous sollicitons Langonnaises et Langonnais pour rejoindre ces espaces de réflexion et de propositions car pour faire aboutir tous ces beaux projets, nous avons besoin de vous.

Vos candidatures sont attendues très nombreuses par téléphone au 02 99 08 76 55 ou par mail [secretariat@langon35.bzh](mailto:secretariat@langon35.bzh) au plus tard pour le 15 janvier 2024.



## ... Le Relais Petit Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance de Redon (anciennement RIPAM) s'est installé sur la commune depuis le 7 novembre dernier. C'est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistantes maternelles et assistants et les enfants. Il propose des ateliers d'éveils afin que professionnelles, professionnels et enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.

Le mardi 7 novembre, trois assistantes maternelles étaient présentes et 8 enfants.

Direction Petite Enfance, Santé, Social  
3 rue Charles Sillard 35600 Redon

**Les prochains ateliers se dérouleront**

**Le 6 février, 12 mars,  
21 mai, et 11 juin 2024**

Les inscriptions se font auprès du RPE.

Le RPE sera joignable par téléphone au n°02 99 70 49 22

Les lundis, mardis, jeudis de 13h30 à 16h30

Les mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30

*Aude Niepceron Educatrice de jeunes enfants, Animatrice du RPE Redon*



## Devenir bénévole pour l'aide aux devoirs.....:



Vous avez du temps à consacrer aux enfants ? Vous souhaitez aider les enfants dans leurs apprentissages ?

Dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir situé dans l'école Léo Ferré, la municipalité souhaite constituer un groupe de bénévoles pour la mise en place d'un temps « d'aide aux devoirs » pour les enfants de plus 6 ans (entrée en CP).



« L'aide au devoir » se déroulera les lundis et jeudis soir de 17h à 17h45 (en période scolaire) dans la cantine scolaire et/ou la bibliothèque de l'école.

Si vous êtes disponibles sur ces créneaux et motivés pour encadrer et soutenir les enfants dans leurs apprentissages, merci de vous faire connaître par mail à : [h.rio@langon35.bzh](mailto:h.rio@langon35.bzh) ou à l'accueil de la mairie. Merci !

## Centre de loisirs de Langon.....:

Le centre de loisirs éducatif (CLE) géré par l'association les Francas d'Ille-et-Vilaine accueille les enfants de 2 ans et demi à 12 ans, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'accueil est ouvert de 7h30 à 18h45, dans les locaux de l'école Léo Ferré.

**Conditions d'inscription :** Pour une première inscription, fournir : fiche de renseignements, copie des vaccins obligatoires, attestation de quotient familial (CAF ou MSA). Ensuite les inscriptions se font par mail au moins 7 jours à l'avance : [francaslangon@lesfrancas.bzh](mailto:francaslangon@lesfrancas.bzh). En cas de besoin de dernière minute ou d'annulation, contacter Olivier (responsable) au 06.08.46.28.06. Prochainement nous disposerons d'un Espace familles qui permettra de gérer soi-même ses réservations.

**Les activités :** L'équipe composée de Gwendoline, Thomas et Olivier conçoit des animations adaptées aux besoins des enfants tout en prenant en compte leurs projets, afin de les rendre acteurs de leur journée. Des sorties et temps forts sont organisés, ainsi que des activités sportives et d'éducation à la nature. Une écoute active des enfants permet également de laisser la place aux envies spontanées.

**Un aperçu des vacances du mois d'octobre :** Sur les traces de la momie de Belphégor, les enfants ont mené l'enquête, du Musée des Beaux-Arts de Rennes jusqu'à la chapelle Ste Agathe. Ils ont participé au Bal des Monstres à la salle des Menhirs puis ont suivi la trace des loups-garous de Langon.



**Vacances de Noël :** Le centre sera ouvert du 2 au 5 janvier 2024, fermé la première semaine. Le thème sera « Dans ma valise... ». Au programme : des contes, de la cuisine et de la solidarité ! Les inscriptions sont ouvertes (contact par mail).

**Appel aux dons :** si vous avez des jeux de société ou des livres pour enfant dont vous souhaitez-vous débarrasser, merci de prendre contact avec nous !



## Mission d'Assistant à Maitrise d'ouvrage à Langon ... Rénovation-Extension de l'ancienne école et mise en place d'une cantine scolaire

Un marché a été lancé pour désigner l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui accompagnera la Commune dans le suivi du projet de création d'une école, d'une restauration locale, d'un accueil périscolaire et d'un centre de loisirs.

Une audition des 3 candidats ayant répondu a eu lieu le 4/10/23. Après analyse des offres, il a été décidé de choisir la société SEMBREIZH pour un montant de marché de 66 180 € HT. »

Ce projet ambitieux d'un groupe scolaire regroupant 7 classes avec salle de motricité, bibliothèque, et d'autres espaces d'activité doit répondre à différents enjeux :

**Enjeu scolaire** est très important. La délocalisation d'une école à l'échelle d'une collectivité n'est pas un projet anodin. Ce projet d'ampleur devra répondre aux attentes de l'ensemble des usagers (équipe éducative, élèves, parents...)

**Enjeu restauration** : La restauration est également un enjeu important. Il s'agira ainsi de définir une hypothèse d'action afin de créer une nouvelle cantine s'intégrant dans le groupe scolaire. Une étude .....

**Enjeu périscolaire** : il sera indispensable d'intégrer au projet la création d'un espace pour accueillir le centre de loisirs et le périscolaire tout en portant une réflexion sur la mutualisation des espaces.

**Enjeu environnemental** : En cas de rénovation et de création d'extension, la qualité environnementale sera un enjeu qui participera tant à la santé qu'au confort des usagers. Des cibles d'éco-gestion et d'éco-construction pourront être définies comme objectifs. Ainsi, l'étude sera menée dans la perspective d'une démarche environnementale ambitieuse avec une construction qui intègre des matériaux biosourcés.

**Enjeu architectural et patrimonial** : L'enjeu architectural se porte sur l'esthétique du futur pôle scolaire ainsi que son intégration dans le périmètre des monuments Historiques.

## Dispositif argent de poche

### Un peu d'argent dans ta poche !



Depuis l'été 2021, le dispositif argent de poche propose aux jeunes langonnais âgés de 16 ans à 17 ans (18 ans moins un jour) de réaliser des petits travaux pour la collectivité. Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15€ par

demi-journée avec une pause obligatoire.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces verts, ser-

vices techniques, bibliothèque pour accomplir des missions diverses. Ils sont accompagnés d'un tuteur, un employé communal ou un élu qui les encadre pendant tout le temps de leur activité et leur permettent d'avoir une première expérience de travail et de découvrir les métiers de la collectivité.

**Le dispositif argent de poche est proposé sur la commune :**

Du 29 avril au 3 mai pendant les vacances de printemps

Du 8 juillet au 12 juillet

Du 15 juillet au 19 juillet pendant les vacances d'été

Le dossier de candidature est à prendre à la mairie.

*A vos inscriptions !*

## La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans.....

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers (stages, ...). Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Langon, Florence MAUGAN est en permanence à la Mairie de Sainte Marie, et est joignable à la Mission locale au 02.99.72.19.50.

### CONSEILS EN MOBILITÉ POUR LES JEUNES : UNE ÉTAPE CLÉ VERS L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Une bonne maîtrise des déplacements peut ouvrir de nombreuses opportunités et faciliter l'insertion sur le marché du travail.

La Mission locale accompagne les jeunes pour :

- Un diagnostic afin d'évaluer la situation actuelle en matière de mobilité.

- Répondre aux besoins en matière de déplacements (transports en commun, le covoiturage, les aides financières disponibles, un module de code de la route gratuit, accès gratuit aux simulateurs de conduite, l'accès au service véhicule (Vélos à assistance électrique, scooter, voiturette, voiture), conduite supervisée, ...).

Ajouter visuel « Service mobilité - ©PascalPerennec »

### CAP JEUNE

L'action Cap Jeune, mise en place avec l'association ADIPH 35 (Association Départementale pour l'Insertion des Personnes Handicapées), vise à mieux articuler et coordonner les actions et dispositifs d'accompagnement à destination des jeunes inactifs (18-30 ans) rencontrant des problématiques de santé constituant un frein à leur insertion professionnelle.

Ajouter logo « Cap jeune »

### CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ)

Ajouter visuels « Visuel CEJ » et « Atelier CEJ - ©PascalPerennec »

### Mobilité internationale

La Mission locale propose deux chantiers collectifs à l'étranger pour travailler et s'ouvrir sur le monde.

Ajouter visuel « Voyage à l'étranger »

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire !

N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter et YouTube.

Pas encore inscrit(e) ?



Pour bénéficier de nos services, c'est simple :  
appelez-nous au 02.99.72.19.50  
ou inscrivez-vous sur  
notre site [www.ml-redon.com](http://www.ml-redon.com)

## .... Ecole Léo Ferré



Les élèves de CM1-CM2 ont bénéficié de deux interventions en classe par le Général de Langlois, retraité, ancien officier général de l'Armée de terre, et Monsieur Gilles Boursier, gendarme retraité, Président de l'UNC (Union des Anciens Combattants) de Langon.

Cela a été l'occasion d'échanges avec les élèves autour du devoir de mémoire, des symboles de la République et d'un déplacement au monument aux morts.

Nous avons collecté des objets dans les familles des élèves, autour de la première guerre mondiale. Ces séances ont abouti à la participation des élèves à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre au monument aux morts de Langon : lecture d'une lettre d'un poilu, extrait de l'ouvrage Paroles de Poilus - Lettres et carnets du front (1914-1918) de Jean-Pierre Guéno.



**Vendredi 13 octobre**, la classe de CE1-CE2 a bénéficié de l'intervention d'une animatrice nature du C.P.I.E. de Saint-Just. Les élèves sont allés dans la campagne près de l'école pour découvrir ce qu'est un paysage de bocage et les rôles importants des haies bocagères pour la biodiversité locale.

Notre école a maintenant son journal ! Chloé Pinchard, enseignante des MS-GS en est la rédactrice en chef, elle le rédige avec des élèves de l'école à chaque période scolaire.



## Repas du C.C.A.S .....



Très heureux cette année de pouvoir enfin renouer avec la tradition de recevoir nos aînés, moment convivial et chaleureux.

Les Langonnais de plus de 70 ans avaient le choix entre un bon d'achat à valoir auprès de tous les commerçants Langonnais ou le repas du 15 octobre. C'est une centaine de personnes qui a préféré renouer avec la tradition et savourer le délicieux repas proposé par le centre d'action communal. Très joli moment festif et musical accompagné par deux musiciens qui ont permis à nos danseurs émérites d'évoluer sur la piste de danse.

Nous avons eu le plaisir d'honorer nos doyens du jour, Madame Gaudichon et Monsieur Chevrier.



**A l'année prochaine !**

## .....C.C.A.S de Langon

MAIRIE DE LANGON  
C.C.A.S DE LANGON

**REGISTRE  
DES  
PERSONNES  
FRAGILES ET  
ISOLEES**

Vous pouvez vous inscrire ou inscrire un proche via un formulaire disponible à la mairie de Langon ou téléchargeable sur le site internet de la mairie.



PLUS D'INFORMATIONS SUR : [WWW.LANGON35.BZH](http://WWW.LANGON35.BZH)

# Vie Locale



## ..... Cérémonie du 11 novembre 2023

Une cérémonie émouvante a permis d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pendant cette guerre destructrice de 14-18.

Des élèves de l'école Léo Ferré ont lu une lettre écrite dans les tranchées en 1915 par Joseph Thomas pour son fils Armand alors âgé de 15 mois qu'il ne reverra jamais, décédant peu de temps après.

Après le dépôt de fleurs au monument, Jean Yves Colléaux, Maire de Langon et Gilles Boursier, président de l'Union Nationale des Combattants (UNC) ont remis le diplôme d'honneur de porte-drapeau à Jean Baptiste Bassin.

Cette cérémonie, suivie par une centaine de personnes s'est achevée à la mairie autour d'un pot convivial durant lequel trois membres de la section locale ont reçu une distinction : Jean Heuzé, Robert Jacquet et Clair Macé. Qu'ils en soient félicités !



# Vie Associative

## ..... Bilan de l'été

Toutes les associations, artisans, producteurs et artistes ont offert le meilleur aux langonnais. On ne peut que s'enthousiasmer devant un tel dynamisme qui a parsemé l'été de très belles manifestations culturelles, sportives ou ludiques. Bravo et merci à tous.



**LA BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE**, maintenant bien connue des langonnais a ouvert ses portes du 9 mai au 2 juin au 33 ter Grande Rue pour proposer de très belles créations uniques. Nos artistes reviendront très vite et s'installeront dans la maison Renouard (le local de l'ancienne cyber commune), rafraîchie par nos agents du service technique.

## ..... Le marché de Printemps

le 14 mai : Des produits locaux, de la musique, de belles rencontres et de la bonne humeur, ce fut un très joyeux marché de printemps qui a permis à tous de trouver des bons produits.

N'oubliez pas, tous les mardis à partir de 16h30, nos producteurs vous attendent sur la place de l'église.



## Le festival Bordures

du 17 au 20 mai. Au cœur de notre commune, nous avons vécu 4 jours intenses de musique, de chants, de danses et de rencontres. Un festival qui rayonne bien au-delà de Langon....

## « La Nef des fous »



du 17 au 20 mai. Au cœur de notre commune, nous avons vécu 4 jours intenses de musique, de chants, de danses et de rencontres. Un festival qui rayonne bien au-delà de Langon....



## Fête de l'école

qui a rassemblé enfants, parents, enseignantes, amis et langonnais dans le soleil, le jeu, l'humour, les chants ... sans oublier la restauration délicieuse qui a fait l'unanimité.



## Journée de rencontre

autour de la neuroatypie en juillet, organisée par Iloz, la mairie de Langon, Pipriac et l'institut Safari.

Conférences, ateliers, échanges ont fait de cette journée un moment très fort d'informations et de soutien pour les 150 personnes présentes. Cette journée était consacrée à mieux connaître l'offre de soins et d'accompagnements pluridisciplinaire en Ille et Vilaine sur la santé mentale et le bien-être au travail d'une part et de mieux comprendre les différences liées aux fonctionnements neuroatypiques.





## Concert de ..... musique baroque

en partenariat avec le conservatoire de Redon. Belle soirée dans l'église de Langon où a résonné la musique du XVII<sup>e</sup> avec sensibilité et émotion.

## Course de caisses à savons

19 caisses à savon ont pris le départ ce samedi 3 juin, sous un beau soleil, devant un public très nombreux. « Déjanté, festif, amusant » qualificatifs qui caractérisaient bien cette joyeuse journée.



## Feu d'artifice

Les deux communes Ste Anne et Langon s'associent pour organiser la soirée dansante et feu d'artifice. C'est toujours une belle réussite qui rassemble beaucoup de spectateurs. L'Espérance de Langon, prenait le relais festif le lendemain en proposant le « challenge René Jallu », très prisé concours de pétanque.

## Le Club des Ajoncs d'Or

Le Club des Ajoncs d'Or a pour objet d'offrir aux Retraités des loisirs, des activités culturelles et physiques pour qu'ils s'entraident mutuellement et prolongent ainsi une autonomie active en demeurant acteurs dans la vie sociale. Nous proposons des activités diverses et nombreuses le jeudi de 14 h à 18 h. (avec un gouter gratuit) jeux de belote, de tarot, de scrabble, triomino, marche etc. Nous organisons également des sorties à la journée, des voyages et des repas conviviaux.

L'Assemblée Générale aura lieu le 25 janvier 2024 à 14 h à la salle polyvalente (réinscriptions pour 2024 : 18 €) avec la galette des Rois et tombola.



nous rejoindre : tél. au Président 06 11 85 34 30 ou à la Secrétaire 06 60 41 58 87.

# Vie Associative

## : . . . MA BATOSPHERE

A la vitesse d'un escargot Baptiste poursuit ses progrès... Grâce aux différentes actions et dons des particuliers et associations, Ma Batosphère a pu financer en 2023 pour Baptiste : une chaise de douche adaptée, un nouveau déambulateur, un siège auto adapté et un vélo thérapeutique. Ces investissements sont partiellement pris en charge par la sécurité sociale et la mutuelle et l'association complète.

D'autre part, Baptiste a pu réaliser différents stages de rééducations intensives à l'étranger (Barcelone) et en France (association Neurocap et A pas de chenille). Ces stages lui permettent de progresser dans ses apprentissages. Les symptômes de sa maladie se maintiennent notamment l'épilepsie. Baptiste devrait pouvoir bénéficier d'un essai thérapeutique sur un nouveau traitement dans l'année 2024 afin d'apaiser les crises d'épilepsies. L'objectif de l'année 2024 est d'acquérir une tablette à commande oculaire pour faciliter la communication de Baptiste. Ce dispositif permet aux enfants non parlant de faire leur demande avec leurs yeux qui les traduit par oral. Cette tablette à un coût d'environ 10 000 €. Ce dispositif n'est pas pris en charge par le système de santé (ni sécurité sociale, ni mutuelle).

L'association tient à remercier les nombreux particuliers pour leur achat de chaussettes, de saucissons et/ou leurs dons mais également l'ensemble des associations.

L'association vend toujours des produits dérivés : Chaussettes, tote-bag, balles Montessori sur son compte HelloAsso.

**Baptiste et le bureau de l'association  
vous souhaite une très belle année 2024 !**



## : . . . Boutique éphémère des créateurs des environs

La boutique des artisans et producteurs a ouvert ses portes le samedi 25 novembre 2023 et jusqu'au mardi 9 janvier 2024 à la Maison Renouard, local communal gracieusement prêté pour l'occasion. En cette 4<sup>ème</sup> édition, le collectif s'est constitué en association : l'AGAP BZH (Association Groupement d'Artisans et Producteurs en Bretagne), qui a pour vocation de favoriser la coopération entre les créateurs du Pays de Vilaine pour développer la visibilité des productions locales et de valoriser les savoir-faire du territoire. Une quinzaine de créateurs participera à cette nouvelle saison, qui accueillera toutes sortes de douceurs pour les gourmands, du joli, de l'utile, de l'original, l'ensemble fabriqué par des petites mains du coin !

**ADRESSE** : 22 Grande rue, bourg de LANGON

**Horaires** :

du 25/11/2023 au 18/12 :

Mardi et vendredi : 16-19 h

Samedi : 10-13h - 16-19h

**Pendant les vacances scolaires** : Tous les jours  
(sauf dimanche et jours fériés) : 10-13h - 16h-19h



# Vie Associative

## Les amis de Léo . . . . . :



L'association « les amis de Léo » rassemble des parents d'élèves de l'école ainsi que des anciens parents. L'association est en lien avec l'équipe enseignante et la mairie. Des actions sont organisées au cours de l'année pour récolter des fonds afin de financer les sorties culturelles, sportives des élèves. L'objectif est que chaque élève puisse participer aux sorties et voyages scolaires quels que soient ses moyens.

Pour les élèves, nous organisons des sorties culturelles et sportives,

Le bal d'halloween, des voyages scolaires, une chasse aux œufs et une chasse au trésor. Nous donnons des livres pour les classes ainsi que des chèques cadeaux pour les CM2.



Nous défendons les valeurs de laïcité, de partage, de solidarité. La convivialité nous tient à cœur, puisque l'association est aussi un vecteur de lien social entre les parents. Nous sollicitons autant que possible les commerçants locaux pour les cadeaux, pour les aliments des repas à emporter.



Nos actions de financement sont : la récupération de journaux et magazines vendus en recyclage, le pressage de pommes et la vente de son jus, la vente de sapin, la vente de pizza cuites au feu de bois, une tombola pour la fête de l'école et la Foire à tout ...

Contact : [lesamisdeleo@free.fr](mailto:lesamisdeleo@free.fr)

## ..... L'U.N.C - Union Nationale des Combattants

« Depuis plus de 100 ans, l'UNC est restée fidèle aux mêmes principes, mais elle a su s'adapter constamment aux réalités et aux situations changeantes. On peut définir comme suit les grandes lignes de son idéal :

- Le patriotisme pacifique d'hommes qui ont enduré les pires souffrances au service de leur pays ;
- La considération des anciens combattants et le souci de l'accroissement de la solidarité entre eux ;
- Le maintien de la paix au moyen de l'esprit de défense, de la construction de l'Europe et de rencontres périodiques avec des organisations internationales, le rapprochement avec d'autres pays qui ont été alliés ou ennemis ;
- Le souci de la jeunesse et de l'avenir de l'UNC ».

*(Extrait de la conclusion de l'ouvrage 1918-2018 UNC 100 ans d'histoire)*



Notre association locale participe chaque année aux commémorations des 8 mai et 11 novembre ainsi qu'à l'anniversaire du massacre commis à Port de Roche, le 06 août 1944. Cette année, pour la première fois depuis ma prise en charge de l'association, des élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école Léo FERRE ont été sollicités lors de la cérémonie du 11 novembre pour lire la lettre d'un « Poilu ». Cette participation a été très appréciée par les personnes présentes. Deux repas ont été également organisés, regroupant à chaque fois une quarantaine de convives.

2024 sera l'année de nombreuses commémorations, notamment celle des 80 ans pour l'hommage aux fusillés de Port de Roche. Notre assemblée générale se déroulera courant janvier avec la désignation d'un nouveau bureau, nous avons besoin de vous, rejoignez-nous !

**Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.**

*G.BOURSIER. Président de l'UNC de Langon.*



## ..... Les sociétés de chasse de Langon et St Ganton

Les sociétés de chasse de Langon et St Ganton, en partenariat avec la Fédération de Chasse d'Ille et Vilaine (FDC 35) réalisent une réimplantation de faisans de souche sauvage, cette opération s'inscrit dans la continuité des opérations menées sur les communes voisines.

Regroupés au sein du Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) de la vallée de la Vilaine, les chasseurs travaillent désormais sur une zone d'environ 14 000ha. Les communes de Sixt sur Aff, Renac et St Just ont déjà commencé l'aventure depuis quelques années. Plusieurs centaines de faisans sauvages ont été relâchés dans la nature, (1300 faisans pour la commune de LANGON) et ne seront pas chassés pendant au moins 3 ans. Les agriculteurs font également partie de l'aventure, quelques aménagements simples devraient permettre d'améliorer la capacité d'accueil de notre campagne et favoriser les zones de reproduction. Cette population sera suivie tous les ans par un comptage au printemps des coqs chanteurs et un comptage en août pour recenser les jeunes oiseaux. Quand les résultats seront bons un quota de prélèvement pourra alors être autorisé.



En gardant un œil attentif, les promeneurs pourront entendre et voir ce bel oiseau qui mérite le respect des chasseurs et des non-chasseurs. La chasse évolue, ces opérations en sont une preuve de plus.

Antoine Jouadé président de l'ACCA  
Michel Fossé Secrétaire de l'ACCA

## Jardin collectif : venez mettre la main à la terre ! .....

Au mois de mai dernier, un jardin collectif s'est créé à Langon. Il est né de l'idée d'apporter aux langonnais un espace pour jardiner au naturel ensemble... pour tous ! Mais aussi d'être un lieu de liens et d'échanges (de savoirs, savoir-faire, etc.) ... un lieu de culture, de contemplation... un lieu intergénérationnel.



Et enfin, un lieu participatif, où chacun peut venir jardiner, bricoler, contribuer selon ses affinités. Le projet a vocation à évoluer au gré des envies et propositions de la population. Pour 2023, a été choisi comme créneau les dimanches de 16h à 18h. Nous nous retrouvons à côté de la salle polyvalente et du skatepark, sur un terrain mis à disposition par la mairie.

Après ces quelques mois de fonctionnement, le jardin collectif a déjà été marqué par son inauguration, le 21 mai, puis sa rentrée, le 7 octobre. Ces deux événements - qui ont attiré un public nombreux et enthousiaste - ont permis de mêler jardinage, bricolage, animations, musique, spectacles et jeux. Le jardin s'est progressivement enrichi de

plusieurs bacs et buttes, de semis et plantations, de composteurs et même d'un tableau d'affichage. Pour sa première saison, le jardin a été généreux en récolte et en beauté : tomates, courges, pommes de terre, tournesols, plantes aromatiques, fraises... Merci à tous ceux qui ont contribué : bénévoles, mairie, acteurs locaux, qui ont fourni leur aide, le terrain, des plants de légumes, paille-foin, fumier, micro-organismes efficaces (aussi appelés EM), etc.

A l'issue de cette première saison, le jardin réfléchit aux évolutions qui lui permettraient d'attirer et de toucher davantage de monde : changer de jour et/ou d'horaires de rencontre, sonder les habitants, communiquer sur son tableau d'affichage, réaliser des affiches pour sensibiliser aux méthodes de jardinage naturel, mettre en place des composteurs pour les habitants... Une boîte aux lettres est fixée sur le panneau d'affichage : vous pouvez y déposer vos suggestions de jours/horaires, vos idées pour le jardin, vos coordonnées pour être tenu au courant des nouvelles du jardin.

**Mais surtout, n'hésitez pas à nous rejoindre pour... mettre les mains dans la terre !**



## Informations pour toutes les associations .....

Depuis septembre 2023, Géraldine Dréan, secrétaire d'accueil à la mairie est nommée référente aux associations. Si vous avez des questions, un besoin de renseignement, elle se chargera de vous conseiller au mieux sur les heures d'ouverture de la mairie.

Une mise à jour du site internet des informations sur les associations est à faire. La municipalité a besoin que vous lui transmettiez vos bureaux à jour, des éléments d'informations des photos que vous souhaitez communiquer sur l'association que vous vous presidez, surtout quand vous voulez informer pour des événements ou manifestations spécifiques à venir.

Merci d'envoyer vos informations, affiches, photos à l'adresse mail : [accueil@langon35.bzh](mailto:accueil@langon35.bzh)  
Les dossiers de subventions sont à demander à l'accueil de la mairie ou par mail à [accueil@langon35.bzh](mailto:accueil@langon35.bzh)

Ils sont à déposer ou à retourner par mail avant le premier mars, vos demandes seront étudiées en commission et votées en Conseil Municipal courant avril 2024.

# Agenda 2024

## JANVIER

12 janvier	Vœux du Maire salle polyvalente	Mairie
13 janvier	AG Comité des Fêtes	Salle des Menhirs
19 janvier	Tournoi de badminton - Espérance	Salle polyvalente
26 janvier	Tournoi de Futsal - Espérance	Salle des sports

## FÉVRIER

17 février	Loto-MAM Salle polyvalente
------------	----------------------------

## MARS

16 mars	Repas à emporter- Les Amis de Léo	Salle polyvalente
---------	-----------------------------------	-------------------

## MAI

5 mai	Concours de pêche- Comité des fêtes	Etang de la Menisais
9 mai	Foire à tout et tournoi de foot-Espérance	Stades
25 mai	Course de caisses à savon - Comité des fêtes	Centre bourg

## JUIN

29 juin	Fête de l'école - Les Amis de Léo	Ecole St Marcellin
---------	-----------------------------------	--------------------

## JUILLET

13 juillet	Feu d'artifice Comité des fêtes	Port de Roche
14 juillet	Tournoi de pétanque - Espérance	Stade

Les informations municipales  
sont à retrouver sur :



**Le site internet communal**

[www.langon35.bzh](http://www.langon35.bzh)



**L'application Intramuros**

Application gratuite



**La page Facebook de la mairie**

Mairie de langon\_35



**La page Instagram de la mairie**

@mairiedelangon\_35



## Liste des Associations

Association Communale de Chasse Agréée ACCA	Antoine Jouade	06 99 75 01 27	
Les Amis de Léo	Manon Golfier	06 98 48 64 01	lesamisdeleo@free.fr
Arcades	Minou Le Roux	06 13 28 48 09	arcades.langon@laposte.net
Les Amis de la Chapelle St Joseph	Arnaud Méha	02 99 08 75 35	
Bordures	François-Xavier Ruan		
Bretagne Organisation Tir BOT	Jean-Pierre Bigot		
Club des Ajoncs d'Or	Jean-Yves Gauvin	06 11 85 34 3 0	
Comité des Fêtes	Jonathan Menant		comitedesfetes35660@gmail.com
Espérance			
Foot-Pétanque-Badminton...	Marine Gauvin	06 69 38 30 37	esperancedelangon@gmail.com
J'va ti 2	Antoine Berthier		
Langon Marc'h Tan Club	Eric Bideau		langonmarchtanclub35@gmail.com
Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord UNC-AFN	Gilles Boursier		
Sanctuaire animalier Jimmy et Servane	Nadine Troosters		sanctuaire.jimmy.servane@gmail.com
Sens	Clothilde Boursier	06 74 76 22 07	collectif@sentiensensante.fr
La Boussole	Lyne Fihey		contact@chacunsonrythme.fr
Les échos de la Vilaine	Monsieur Sechet		
Mam'zelle Pimprenelle	Stéphanie Fourny	09 82 44 69 45	mamzellepimprenelle35@gmail.com
GB Racing	Guénolé Bassin	06 67 51 37 06	gueno24@hotmail.fr
Ma Batosphère	Aurélié Guihaire	06 88 92 31 50	mabatosphere@gmail.com
Goule et Gambette	Peggy Demé		gouleetgambette@mailo.com
Compagnie Fata Morgana	Tabea Tysowski		ciefatamorgana@gmail.com
Marché de paysans et producteurs de langon	Alexandre Jolivet		langonmarchedeproducteurs@protonmail.com

# Les acteurs économiques

AEROBAUXITE -M.Ukèna	Mobilier en aluminium	35 rue de Renac	06.76.94.34.28
ARE PAYSAGE - Dominique BELAY	Aménagement jardins et extérieurs	29 rue de Renac	06.99.91.64.72 arepaysage@yahoo.fr
ASTEEL FLASH FRANCE	Composants électroniques	36 rue de Renac	02.99.08.67.00
AU PTIT RESTAU	Restaurant Menu du jour	9 Grande Rue	02.99.08.76.49
AURIEGE - Gwendoline LEBRETON	Coiffeuse à domicile	13 le Coudrais	06.59.00.78.66
BASSIN Charline	Education Canine	La Jaunais	06.58.91.18.02
BOTERF Ray	Sculpteur sur bois	2 Domaine des Pins	02.99.08.70.55
BOUCHERIE Véronique DROUET	Boucherie-Charcuterie-Traiteur	38 Grande Rue	02.99.08.71.39
BOUREL Mickaël	Peintures intérieures et extérieures, Ravalement, revêt .mural et sol	4 la Marquerais	02.99.08.65.63 06.18.87.57.35
BUCHOT Christian « le sel de Cahan »		13 Cahan	02.99.08.79.09 leseldecahan@orange.fr
CHEREL Martin	Tous travaux de renovation plan jusqu'aux finitions murs, sols plafonds	1 la Cointais	06 76 77 43 78
DBI	Bois d'aménagement, de construction	La Jaunais	02 23 10 04 59
EIRL LA VOIE VERTE-CREYON Cyril	Rénovation du bâti ancien-Neufs-Plans et PC 20 Bernuit		06 65 39 38 78
EKILIBR	Création de sites Internet	17 la Morinais	06.14.03.12.27
Marine et Emilie	Café des Tilleuls-Quincaillerie	2 rue de la Bimais	02.99.08.60.71
FEVRIER SARL	Taxi Ambulance VSL	27 rue de Renac	02.99.08.74.76
GARAGE LANGON AUTO SERVICES	Garage	49 rue de Renac	02.99.08.77.45
GARAGE LEGLISE	Garage	2 rue de la Poste	02.99.08.74.07
ILLE EXPRESS NETTOYAGE	Société de nettoyage	19 Tréau	02.99.08.62.83
JAN Didier	Multiservices CESU	4 la Couarde	06 21 31 43 27
JOUIN Christian	Menuiserie	9 la Couaillerais	06 67 89 81 07
JOLIE VILAINE	Cité ***	41 Port de Roche	07.82.68.18.01
KIBENN Société	Plomberie Chauffage	33 rue de Renac	06.15.19.43.95
LA FERME BUISSONNIERE Mme Halgand	Production de fruits/Vente de produits	8 la Touche	06.81.70.61.55
LE CLOS DU CHÊNE	Chambre d'hôtes	40 rue de Renac	02.99.08.75.66
LES DEMOISELLES-JAN Nahalie	Supérette	51 Grande Rue	02 99 08 74 26
MJ FAUTEUILS ATELIER	Tapissier-Décorateur JAQUET Marc	10 le Garlais	06 75 33 59 00 mjfauteuils@gmail.com
NARDON Isabelle	Chambres d'hôtes	2 rue de la Pommardièze	06 61 79 26 52
PAPRENI COIFFURE	Salon de coiffure	47 Grande Rue	09 73 50 97 63
PHARMACIE VIEL Anna	Pharmacie	41 Grande Rue	02 99 08 70 69
SARL PEINTURE PLESSIS PIERRICK	Peinture décoration,	2 rue du Tumulus	02.99.08.78.40
/BRETAGNE RESINE	Ravalement et étanchéité, Sols résine, béton ciré...		06.14.68.16.69
TABAC EPICERIE GRAINERIE	MOQUET	65 la Gare	02 99 08 75 90
TESSIER Sébastien	Formier Chapelier	1 rue de la Grémairie	06.77.48.03.37
VENTROUX Michel-Café des Sports	Tabac-Articles de pêche -Station-service	13 Grande Rue	02.99.08.61.34

# Etat Civil 2023

En application de l'article 9 du Code Civil relatif au respect de la vie privée de chacun, seuls peuvent figurer sur le bulletin communal :

- ~ la naissance des enfants dont les parents en ont expressément et par écrit donné l'autorisation.
- ~ le mariage dont les époux ont signé une autorisation.

## 4 Naissances



ont été enregistrées  
depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023 dont

12/03/2023  
Louën DIVET

Dernières naissances de l'année 2022

28/12/2022  
Garance FEVRIER

28/12/2022  
Romane FEVRIER

*L'équipe municipale félicite  
les heureux parents*



## 4 Mariages

ont été enregistrés  
depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023 dont

06/05/2023  
Mathieu MOSCHIETTI  
et Anne-Sophie COLLÉAUX

21/10/2023  
Dorian AGASSE et Clara GUIHEUX

Dernier mariage de l'année 2022

30/12/2022  
Michel PERRIOT et Sonia BASSIN

*L'équipe municipale félicite les jeunes mariés*

## 9 Décès ont été enregistrés depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023 dont

- 03/01/2023 - Mr Marc METAYER, 79 ans, 1 Rue du Bézy à LANGON
- 14/01/2023 - Mr Claude NICOLAZO DE BARMON, 99 ans, 7 La Gaudinai à LANGON
- 14/01/2023 - Mme Christine HAINAUT, 72 ans, 6 La Moissonnai à LANGON
- 15/05/2023 - Mme Marcelle BAUTHAMY Epouse PHILIPPEAU, 73 ans, 7 Port de Roche à LANGON
- 23/06/2023 - Mr Patrick TUAL, 63 ans, 64 Grande Rue à LANGON
- 13/07/2023 - Mme Suzanne KESSLER née GUICHARD, 96 ans, 54 Grande Rue à LANGON
- 26/07/2023 - Mr Bernard DESILLE, 71 ans, 12 La Couaillerais à LANGON
- 26/11/2023 - Mr Jean-Yves RICAUD, 77 ans, 37 Bernuit à Langon
- 02/12/2023 - Mr Michel LESNE, 76 ans, 24 Tréau à Langon



*L'équipe municipale présente ses sincères condoléances aux familles*

# Le recensement



Cette année, la commune de Langon réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier au 17 février 2024

## COMMENT ÇA SE PASSE ?

Un courrier sera déposé dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

## POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

### Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter /

Pour en savoir plus sur le recensement de la population,  
rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr).

## Recensement de la population 2024



### C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

### C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

### C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

# Infos pratiques

## ✿ Mairie et agence postale communale

La mairie et l'agence postale communale sont ouvertes au public du lundi au samedi :

- **lundi** : de 14h15 à 17h30
- **mardi** : de 9h15 à 12h30
- **mercredi** : de 14h15 à 17h30
- **jeudi** : de 9h15 à 12h30
- **vendredi** : de 9h15 à 12h30 et de 14h15 à 17h30
- **samedi** : de 9h15 à 12h00

Elles sont fermées le samedi en juillet et en août.

Pour nous joindre :

☎ 02.99.08.76.55 ✉ [mairie@langon35.bzh](mailto:mairie@langon35.bzh)

✉ Mairie de Langon - 2 rue de la Brûlerie - 35660 Langon

## ✿ Permanences des élus en mairie

Chaque samedi matin, de 9h30 à 12h00, un élu du conseil municipal est présent en mairie pour vous recevoir, avec ou sans rendez-vous.

Pour un rendez-vous, merci de contacter le secrétariat par mail à [mairie@langon35.bzh](mailto:mairie@langon35.bzh) ou par téléphone au 02.99.08.76.55 aux heures d'ouverture au public.

## ✿ Médiathèque

La médiathèque est ouverte au public : 43 Grande Rue - 35660 Langon

- **lundi** : de 16h30 à 18h15
- **mercredi** : de 14h00 à 17h00
- **samedi** : de 9h30 à 12h00

Pour nous joindre :

☎ 02.99.08.65.30 ✉ [mediatheque@langon35.bzh](mailto:mediatheque@langon35.bzh)

✉ Médiathèque de Langon - 43 Grande Rue 35660 Langon

## ✿ QUELQUES NUMÉROS UTILES

### URGENCES

**15** : Samu - Service d'Aide Médicale d'Urgence (gratuit)

**17** : Police ou Gendarmerie (gratuit)

**18** : Pompiers (gratuit)

**112** : Toutes les urgences (numéro unique valable dans l'ensemble de l'union européenne) (gratuit)

**114** : Toutes les urgences pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence (en remplacement des 15, 17, 18, 112) (gratuit) - Plus d'informations sur <https://www.info.urgence114.fr/>

**02.99.71.71.96** : Urgences du centre hospitalier de Redon (prix d'un appel local)

**02.99.59.22.22** : Centre anti-poisons de Rennes (prix d'un appel local)

## ASSISTANCE - ECOUTE

**02.99.72.16.28** : Gendarmerie - Communauté de Brigades de REDON (prix d'un appel local) - en cas d'urgence, faites le 17

**02.99.34.40.89** : Gendarmerie - Brigade de Proximité de PIPRIAC (prix d'un appel local) - en cas d'urgence, faites le 17

**02.99.71.13.37** : Assistante sociale - Permanence en Mairie de Langon, uniquement sur rendez-vous auprès du Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) de REDON (prix d'un appel local)

## DEPANNAGE

**Electricité - Enedis Ille-et-Vilaine** : coupure d'électricité - 09.72.67.50.35 (prix d'un appel local)

**Eau potable - SAUR Ille-et-Vilaine : coupure d'eau - 02.78.51.80.09** (prix d'un appel local)

**Téléphonie - Orange** : poteau cassé, câble décroché - <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

## RENSEIGNEMENTS

**SNCF** - état du trafic, horaire d'un train, achat de billet - 36 35 (prix d'un appel local)

**Eau potable - SAUR Ille-et-Vilaine : renseignements - 02.78.51.80.00** (prix d'un appel local)

**La Poste** - renseignements concernant l'envoi ou la réception d'un colis ou d'un courrier - 36 31 (prix d'un appel local)

## ✿ Paroisse Saint-Melaine en Pays de Redon

Les horaires des messes dominicales sont affichés à l'accueil paroissial au 35 rue Grande Rue et à la porte de l'Église. Plus d'informations sur [www.eglisepaysredon.bzh](http://www.eglisepaysredon.bzh)

## ✿ Maison médicale

Maison médicale - 3 rue du Bézy - 35660 Langon  
Cabinet infirmiers (A. Chauvin, C. Moussault, A.S. Morel, E. Guillet, A. Matelier) ☎ 02.99.08.64.46

Orthophoniste (C. Vandepoortael) ☎ 02.56.50.18.30

Ostéopathe (A. Houalard) ☎ 02.56.24.95.81 ou 06.28.11.10.90

Thérapies brèves (Laurence De Langlois) ☎ 06 21 95 62 38

## ✿ Pharmacie

Pharmacie Anne Viel ☎ 02.99.08.70.69

*Vœux 2024*

Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon,  
les membres du Conseil Municipal,  
les membres du Centre Communal d'Action Sociale,  
le personnel communal,  
vous invitent à la :

*Cérémonie des vœux*

Salle polyvalente de LANGON

**VENDREDI 12 JANVIER A 19H00**



**2024**



Classe 3 - 16 Septembre 2023